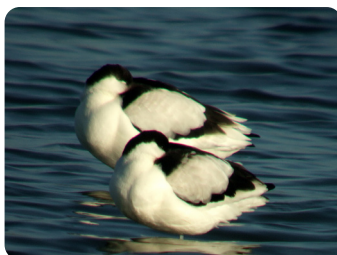




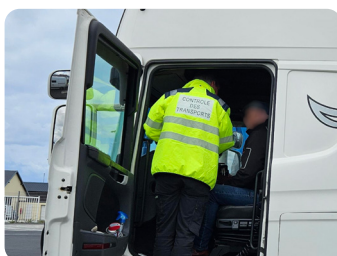
PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREAL NORMANDIE



développement
aménagement
infrastructures
sécurité
climat.
biodiversité
éolien
déchets
appui
risques
mer
eau
projets
logement
énergie
littoral
mobilité
connaissance
transports
construction



Rapport d'activité

2024



Claire Grisez



Sandrine Pivard



Dominique Etienne



Pascal Henry

La DREAL Normandie contribue à la mise en œuvre des politiques publiques des ministères de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche, de l'aménagement du territoire et de la décentralisation. Elle œuvre au quotidien sous l'autorité du préfet de région, préfet de la Seine-Maritime, et des préfets du Calvados, de l'Eure, de la Manche et de l'Orne, en relation avec les autres services de l'Etat, les opérateurs de l'Etat et les partenaires du territoire. Son action repose sur deux piliers complémentaires : contribuer aux transitions à l'oeuvre d'une part, et anticiper et gérer les crises d'autre part. Les transitions à conduire sont constitutives de la planification écologique dans le cadre du plan « France nation verte ». La territorialisation de la planification écologique doit permettre d'ajuster les objectifs à atteindre et les moyens d'y parvenir avec l'ensemble des parties prenantes.

Editorial



La planification écologique structure la majorité des missions de la DREAL. Elle comprend six défis (voir illustration ci-contre) selon lesquels sont présentées nos réalisations 2024 :

- mieux préserver ;
- mieux se déplacer ;
- mieux se loger ;
- mieux produire ;
- mieux se nourrir ;
- mieux consommer.

En Normandie, la démarche de territorialisation de la planification écologique a été engagée fin 2023, portée par l'Etat et la Région. Fin 2024 une feuille de route régionale a été définie permettant aux acteurs du territoire de connaître les actions auxquelles chacun et chacune doit contribuer pour réussir la transition écologique. Elle est le premier jalon collectif posé sur le chemin de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les acteurs des territoires normands.

En 2024, la DREAL a également porté ou contribué à de multiples actions dans des domaines variés comme l'accompagnement des porteurs de projets, la rédaction ou la mise en œuvre de feuilles de route thématiques partagées avec les acteurs normands, la création et l'utilisation d'outils au service des transitions mentionnées ci-dessus, l'anticipation et la gestion de crises.

Ainsi l'année 2024 restera marquée par :

- la participation aux travaux de la COP régionale (copilotage et pilotage des groupes « mieux préserver » et « mieux se loger ») ;
- le lancement du projet « vallée de la Seine » porté par une équipe-projet pilotée

par la directrice régionale adjointe de la DREAL et visant à disposer d'une vue d'ensemble des enjeux complémentaires de réindustrialisation de la vallée de la Seine, de décarbonation de l'industrie, de production d'énergie et de raccordements électriques, de mesures environnementales compensatoires et de préservation des espaces naturels, de mutation des friches pour répondre aux besoins de foncier ;

- la mise en service du premier parc éolien en mer normand (parc de Fécamp) et la conduite du volet « éolien en mer » du débat public de la stratégie de façade maritime « Manche est Mer du Nord » ;
- la mise en place du Comité régional de l'énergie pour l'accompagnement du déploiement des zones d'accélération des énergies renouvelables ;
- un niveau de production record de logements locatifs sociaux ainsi qu'une massification de la mobilisation des aides de l'ANAH pour l'amélioration de l'habitat privé, et le développement de l'outil « Boussole de la rénovation énergétique des logements » ;
- une forte présence de l'inspection des installations classées sur le terrain, avec 1 371 inspections menées par la DREAL.
- la prise de conscience de la pollution de l'environnement aux PFAS, et de l'exposition généralisée de la population, induisant des opérations de suivi et d'inspection dédiées ;
- une période de crues inhabituelle, débordant sur la saison estivale, d'une durée particulièrement longue ;
- les actions de la DREAL, dans le cadre de la journée de la résilience pour le développement de la culture du risque parmi les citoyens ;
- le financement à hauteur de 4,9 M€ grâce au fonds vert de 26 projets sur le territoire normand dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité ;
- l'accompagnement des agglomérations du Havre et de Caen à la mise en place de zones de faibles émissions (ZFE) au 01/01/25 ;
- les travaux de sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen et d'aménagement des accès sud du pont Flaubert à Rouen ;
- la labellisation du SERM (service express régional métropolitain) de Rouen ;
- l'adaptation du contrôle des transports terrestres à un contexte particulier (jeux olympiques et paralympiques, 80^e anniversaire du débarquement) et la mise en place du contrôle technique des 2/3 roues et quadricycles à moteur ;
- l'aboutissement des négociations sur le programme d'actions régional nitrates (PAR 7).

Ces quelques exemples ne suffisent pas à couvrir l'étendue des activités de la DREAL, tant elles sont nombreuses. C'est pourquoi je vous engage à parcourir ce rapport d'activité qui vous donnera un aperçu plus large du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL en 2024.

L'équipe de direction de la DREAL vous en souhaite une bonne lecture.

Claire Grisez, directrice régionale



Olivier Morzelle

L'équipe de direction, composée du directeur régional et de trois directeurs régionaux adjoints, a évolué en 2024. Olivier Morzelle, directeur régional depuis le 1^{er} décembre 2019, a quitté ses fonctions le 30 novembre 2024. Les actions mentionnées dans ce rapport ont été conduites par les services sous son autorité. Son engagement et son professionnalisme ont été précieux pour la DREAL. Qu'il en soit remercié ici.

Sommaire

METTRE EN ŒUVRE DES TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES, SUR UNE TRAJECTOIRE POSSIBLE, SOUTENABLE ET COMPATIBLE AVEC LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES

Mieux se déplacer et transporter

Mobilité durable	6
Infrastructures de transport	7
La régulation des transports et des véhicules	8

Mieux se loger, aménager et bâtir

Le logement et la construction.....	9
La boussole de la rénovation énergétique des logements	10

Mieux préserver notre planète et valoriser nos écosystèmes

La gestion économe de l'espace.....	11
Les milieux naturels de l'estuaire de la Seine	12
Les milieux naturels de la mer et des littoraux	13
Préserver la ressource en eau et restaurer les milieux aquatiques.....	14
Haies et espèces protégées : un premier bilan encourageant.....	15
La biodiversité au cœur de la planification écologique.....	16
Les paysages et les sites	17
L'évaluation environnementale.....	18

Mieux produire

Transition énergétique	19
------------------------------	----

Mieux et moins consommer d'énergie

Le programme EVE.....	20
-----------------------	----

Mieux accompagner les territoires

Conduire ou soutenir des actions de développement durable	21
Séquence Eviter-Réduire-Compenser en vallée de la Seine.....	22

PRÉVENIR DES RISQUES, ANTICIPER DES CRISES DONT LA FRÉQUENCE ET L'INTENSITÉ SONT SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AMPLIFIÉES PAR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Sommaire

Mieux prévenir et sensibiliser aux risques

Une année 2024 marquée par de nombreux épisodes de crues, en toutes saisons	23
La végétation sur les ouvrages hydrauliques : une source d'incidents voire accidents.....	24
Une stratégie pour développer la culture du risque des normands...	25
Action de contrôle des ICPE sur le suivi des installations électriques..	26
Contrôle de la gestion des shunts sur les sécurités des sites SEVESO..	27
Libération du foncier industriel en Normandie.....	28
Obligation de tri dans les enseignes de restauration et utilisation de vaisselle réemployable	29

Mieux lutter contre le changement climatique et s'adapter

Littoraux normands 2027 : s'adapter, ensemble !.....	30
Les programmes de recherche.....	31

LE PILOTAGE & LES RUBRIQUES TRANSVERSES

Le partage de la connaissance	32
Appui au pilotage	33
Faire fonctionner la DREAL	34
Nos implantations	35
Notre organigramme	35
Nos publications.....	36
Glossaire.....	37



Mobilité durable

80

2 X 40 millions d'€, part Etat, pour le financement des tramways du Havre et de Caen dans le cadre de l'appel à projet TCSP 4.

1 023

places vélos mises en service dans des abris à vélos sécurisés.
L'objectif fixé par le décret du 8 juin 2021 est de 1 210.

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



La DREAL porte les politiques publiques en faveur de la mobilité durable. Ceci s'inscrit dans les grandes orientations de la stratégie nationale bas carbone qui encourage le report modal en soutenant les mobilités actives, les transports massifiés et collectifs ainsi que l'intermodalité. Depuis 2008, l'Etat accompagne d'ailleurs les projets de transport collectif en site propre (TCSP) des autorités organisatrices de la mobilité en les cofinçant dans le cadre d'appels à projets.

Modes actifs

Le fonds national mobilités actives lancé fin 2018, visait à soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables structurants dans les collectivités. Il se déclinait en deux volets : les appels à projets « aménagements cyclables » et les appels à programmes « territoires cyclables ».

En Normandie, le fond mobilité actives a déjà permis de soutenir :

- 51 projets entre 2019 et 2023 pour une enveloppe de 22,3 M€ de subventions ;
- deux collectivités pour d'environ 6 millions d'€ pour financer la mise en œuvre de leurs schémas cyclables en 2023.

Un 7^e appel à projets, doté de 125 M€ s'inscrivant dans la continuité des précédents a été lancé en 2024 pour arriver à la fin de l'année pour des

raisons budgétaires. La DREAL a, toutefois, pu lancer le guichet unique permettant de financer les véloroutes et voies vertes inscrites au schéma régional conformément au protocole d'accord signé entre l'Etat et la Région. Pour mobiliser les 15 millions d'euros, l'Etat financera jusqu'à 33 % les aménagements prévus sur les itinéraires inscrits au schéma national et 25 % pour ceux inscrits au schéma régional.

Transports collectifs

Le projet d'extension du réseau de tramway de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole ambitionne de créer une nouvelle liaison en transports en commun entre Le Havre (quartiers sud et gare), Harfleur et Montivilliers : il s'agit de 14 km d'infrastructure nouvelle, dont 5,3 km implantés sur l'emplacement du réseau ferré existant. En lien avec la DGITM, la DREAL a élaboré la convention de cession de la ligne ferroviaire entre SNCF Réseau / Gares et Connexions et l'Etat. Elle a été signée par le préfet le 25 septembre 2024.

Le Service Express Régional Métropolitain de Rouen a été labellisé le 12 juillet 2024. L'Etat a signé la convention de financement des missions de la phase de préfiguration du SERM de Rouen pour 1,25 €. Celles-ci sont menées par la Société des Grands Projets et doivent aboutir à la fin de l'été 2025 à la finalisation du dossier de demande d'obtention du statut SERM auprès du ministre. La DREAL est partie prenante dans l'équipe de préfiguration du futur SERM, qu'elle finance.

Abri à vélo sécurisé de Caen (14)





Infrastructures de transport

La DREAL assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'investissement sur le réseau routier national, avec pour objectifs de mieux desservir les territoires, de diminuer la congestion et d'améliorer la sécurité.

Ces projets sont financés via les volets mobilités des contrats de plan Etat-Région. Le protocole du volet mobilités pour la période 2023-2027 a été signé par le préfet de région et le président de la région Normandie le 12 juillet 2024.

862 M€

de projets financés à 38,3 %
par l'Etat et 33,8% par la
région Normandie dans le
cadre du volet mobilités
2023-2027 du CPER
normand

Déviations sud-ouest d'Evreux (27)

Sur l'emprise de la future déviation, se trouvait le cimetière de l'ancien hôpital de Navarre. En tant que maître d'ouvrage, et en coordination avec la préfecture de l'Eure, la DREAL a financé les fouilles archéologiques réalisées par un opérateur compétent pour la période contemporaine, spécifiques à ce cimetière qui fut le lieu d'inhumation des patients ou de soignants de l'hôpital, ainsi que l'exhumation de l'ensemble des sépultures par un opérateur funéraire et accompagné le processus jusqu'à la dispersion des cendres dans un puits du souvenir du Cimetière de Navarre, gracieusement réservé par la ville d'Evreux à cet effet. La cérémonie de dispersion des cendres s'est déroulée le 8 novembre 2024. L'opérateur archéologique rendra ses conclusions sous 4 ans.

accès et en résoudre ainsi la dangerosité. Les travaux de l'itinéraire de substitution des Tourterelles sont en préparation, le diagnostic archéologique s'est déroulé sur place à l'été 2024.

Projet d'écran acoustique sur l'A150 à Canteleu (76)

La préparation des travaux de l'écran acoustique à Canteleu se poursuit avec la notification du marché de travaux à l'entreprise, en septembre 2024, et l'information régulière des riverains en coordination avec la Ville de Canteleu. Les deux temps forts de l'année ont été les présentations en réunions publiques des 15 février et 7 octobre 2024.

12 août 2024

Début du lancement du viaduc
Pasteur Ouest dans le cadre
des travaux des accès définitifs
en rive gauche du pont
Flaubert à Rouen

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Sécurisation de la RN13 entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin (50)

La sécurisation de la RN13 dans la Manche vise à fermer les accès riverains directs et les carrefours plans, et dans le même temps, à rétablir ces accès et carrefours fermés via le réseau secondaire. Elle a également pour objectif de créer un itinéraire alternatif pour les véhicules lents. Après les travaux d'urgence réalisés jusqu'en fin 2023, et sans attendre la déclaration d'utilité publique nécessaire à la réalisation des travaux suivants, la DREAL a fait l'acquisition via une procédure à l'amiable des 5 maisons situées sur le hameau dit du "pont à la Vieille" sur la commune de Saint-Joseph. Cette acquisition d'un montant global d'1 million d'euros permet de fermer totalement un



Lancement du viaduc Pasteur Ouest - opération de réalisation des accès définitifs en rive gauche du pont Flaubert à Rouen (76) en août 2024



La régulation des transports et des véhicules

68 %

des homologations de véhicule accordées en moins d'un mois

3

entreprises étrangères sanctionnées en CTSA - interdiction de cabotage pour 1 an

28 %

des véhicules contrôlés sur la route en infraction

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



Après du préfet de la région Normandie, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect d'une concurrence loyale et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Après des 5 préfets de département, la DREAL assure aussi la surveillance des centres de contrôle technique et contrôle la conformité des véhicules lors des demandes de réception, contribuant ainsi à la sécurité routière.

Le contrôle des transports

1 962 opérations de contrôle sur route ont été réalisées, près de 5 074 véhicules contrôlés dont 32 % de non-résidents. Des contrôles thématiques ont été réalisés avec d'autres administrations, notamment concernant le cabotage irrégulier, le respect du repos hebdomadaire hors cabine, le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers) et dans le domaine du déménagement. 207 entreprises de la région ont également été contrôlées, ce qui nous a conduit à établir 98 procès verbaux et 539 infractions relevées.

Gestion des registres marchandises, voyageurs et commissionnaires

3 038 entreprises sont régulièrement inscrites en 2024. Les inscriptions restent stables : 285 nouvelles inscriptions pour 299 radiations. Tous les greffes des tribunaux de commerce de la région ont été rencontrés

pour faciliter l'instruction des procédures des entreprises.

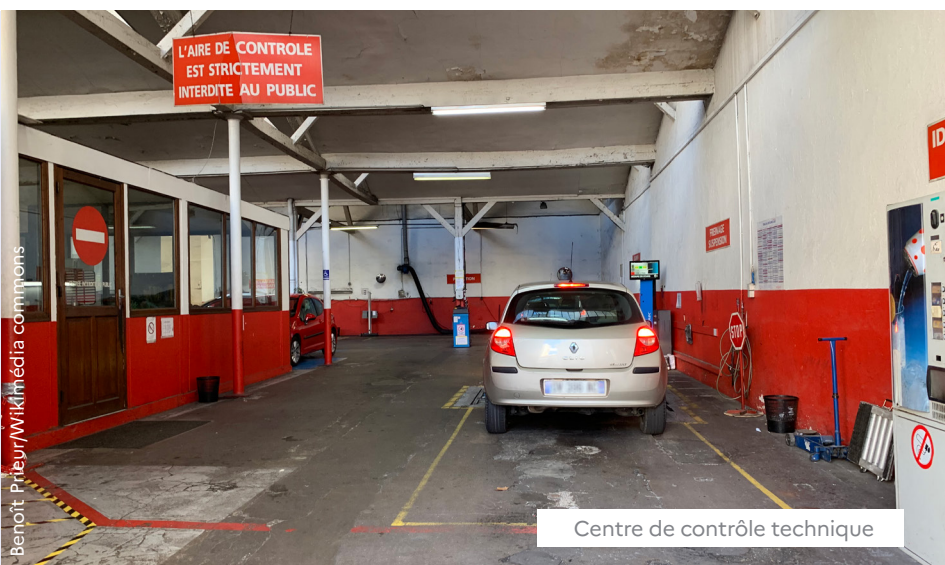
Le suivi du bon respect de la condition de capacité financière reste un enjeu majeur afin d'assurer une concurrence loyale (rencontre avec les commissaires aux restructurations [DREETS] et entretien spécifique avec 26 entreprises en difficulté). L'ensemble des centres de formations professionnelles agréés pour les FIMO/FCO ont été réunis pour faire le point sur les difficultés observées dans le milieu du transport.

L'homologation des véhicules et la surveillance des centres de contrôle

Pour les demandes d'homologation et d'autorisation de mise en circulation, l'activité reste soutenue : 1 258 homologations et 979 délivrances ou renouvellements d'agréments pour le transport de matières dangereuses. 87 % des opérations de surveillance prévues dans les centres de contrôle technique de véhicules légers et de poids-lourds (qualité et fiabilité des contrôles techniques) ont été réalisées. Le ciblage effectué a conduit à 27 suspensions d'agréments de centre et/ou contrôleurs, notifiés par les préfets de département (doublement par rapport à 2023).

A la suite de la mise en place du contrôle technique de véhicules à 2-3 roues motorisés, 99 demandes d'agrément ont été instruites.

FIMO/FCO : Formation initiale Minimale Obligatoire/ Formation continue Obligatoire pour les conducteurs routiers de poids-lourds
CTSA : commission Territoriale des Sanctions Administratives.



Centre de contrôle technique

Le logement et la construction



Dans le cadre du comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), la DREAL anime au plan régional les politiques relatives à la production de logements et à l'amélioration de l'habitat. En 2024, la DREAL s'est en particulier mobilisée sur :

- le renforcement du service public de la rénovation de l'habitat au travers d'une nouvelle contractualisation avec les collectivités locales ;
- le développement de l'offre de logement dédiée aux jeunes actifs et aux étudiants par la valorisation d'exemples de réalisation.

3 524

logements locatifs sociaux
financés

6 328

Le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH)

Avec la fin du programme SARE en 2024, l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a décidé de faire évoluer les modalités de financement du réseau France Rénov' et poursuivre la massification de la rénovation des logements du parc privé.

En 2024, la DREAL, en lien avec la Région Normandie, a piloté le travail de concertation entre les délégations locales de l'Anah, les Espaces Conseil France Rénov' et les collectivités pour la mise en place d'une nouvelle contractualisation. Grâce à cet investissement collectif, plus de 60 EPCI normands seront couverts par un Pacte Territorial en 2025. La DREAL et la Région ont aussi travaillé à l'élaboration d'une convention régionale de coopération et de coordination pour l'animation du réseau France Rénov', qui a été la 1^{re} signée en France.

Ces évolutions doivent permettre progressivement d'offrir à tous les publics sur l'ensemble des thématiques la possibilité de disposer de l'information, du conseil et de l'accompagnement nécessaire pour mener à bien un projet d'amélioration de leur logement au travers d'un guichet unique dans chaque EPCI.

Loger les jeunes sur les territoires : un enjeu fort en Normandie

L'étude menée en 2022 sur le logement des jeunes actifs en Normandie en partenariat avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes (URHAJ) a facilité l'émergence de plusieurs projets de résidence Habitat

Jeunes en Normandie. La DREAL a décidé de valoriser ces structures avec une série de [vidéos pédagogiques](#), où acteurs, collectivités et partenaires locaux font part de leur expérience sur les atouts de ces résidences, qui apportent une vraie réponse sociale au triptyque logement-emploi-formation. Cette volonté de trouver des solutions au logement des jeunes a conduit également la DREAL, en lien avec le Rectorat et le CROUS, à piloter l'actualisation du diagnostic régional sur le logement étudiant. Cela a permis d'objectiver les besoins en matière de logement étudiant à l'horizon 2030 et d'accompagner les collectivités dans les différentes réponses à apporter.

logements rénovés financés
par l'Anah (agence nationale
de l'habitat)

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Foyer des jeunes travailleurs d'Hérouville-Saint-Clair (14)





La boussole de la rénovation énergétique des logements

25,8 %

C'est la proportion de logements considérés comme des passoires énergétiques en Normandie (source CSTB). Leur répartition est inégale sur le territoire

4,2 M€

En 2021, 4,2 M€ d'aides ont été versés sur le territoire de la CU de Caen la Mer. 44,5 % concernent les ménages à revenu intermédiaire (entre 21 805 € et 30 549 € pour un ménage d'une personne)

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



La DREAL, en partenariat avec le Commissariat général au développement durable (CGDD), développe la boussole de la rénovation énergétique des logements. Cet outil permet de caractériser la situation énergétique du logement, de l'EPCI à la région. La boussole vise à objectiver par la donnée, la mise en œuvre de la rénovation énergétique des logements par les décideurs publics en charge de cette politique. Après la réalisation d'un prototype sur la Normandie, la boussole prépare son déploiement national.

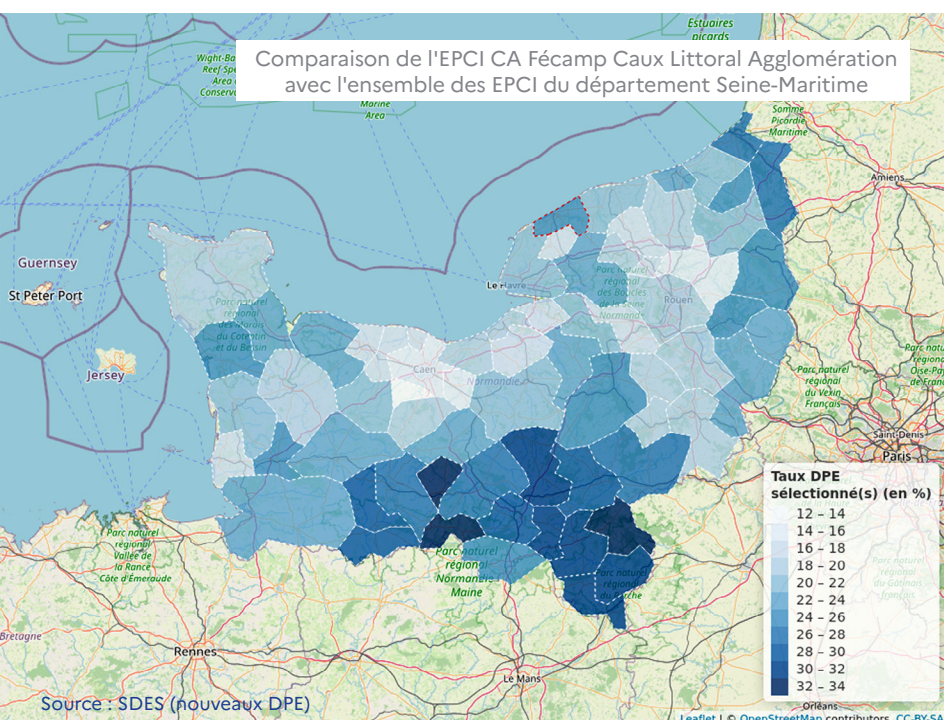
Engagée dans le Pôle national connaissance de la Rénovation énergétique des logements depuis deux ans, la DREAL Normandie met en place la boussole ; un outil visant à guider les décisionnaires de l'action publique de la rénovation énergétique des logements. Connaissance du parc de logements, suivi de la mise en place des aides, identification des leviers d'action envisageables et offre disponible en entreprises RGE sont présentés dans l'outil. Ces indicateurs présentés à plusieurs échelles (EPCI-Départements-Régions), permettent également une mise en perspective du territoire étudié, dans son environnement et avec des territoires comparables.

La boussole répond aux besoins des différents acteurs de la rénovation, qu'il s'agisse d'agents des collectivités, des préfets, ou encore des services de l'Etat. Cet outil offre notamment des indicateurs provenant de nombreuses sources nationales, permettant de faire des analyses socio-économiques telles que le taux de passoire énergétiques (étiquettes F et G au diagnostic de performance énergétique -DPE-) par quintiles de revenus des ménages, ou le croisement entre les étiquettes DPE des logements avec le statut d'occupation (locataire du parc privé ou social ; propriétaire occupant).

Vers un outil national

Après avoir testé un prototype auprès d'un panel d'utilisateurs normands et dans une démarche partagée avec plusieurs acteurs publics de la rénovation énergétique des logements répartis sur le territoire métropolitain (DGALN ; SDES ; Anah ; DREAL(S) ; DRIHL ; DRIEAT ; DDT(m) ; CSTB ; Conseil régional et départemental), l'année 2024 a été consacrée à la validation des choix techniques et surtout obtenir les données nationales auprès des producteurs de données (SDES ; Anah ; CSTB...), afin de travailler au-delà du territoire normand. Dans une démarche d'évolution par itérations, l'outil est destiné à évoluer au regard des besoins des utilisateurs et des politiques qu'ils portent.

La boussole de la rénovation énergétique des logements sera déployée au premier semestre 2025 à l'échelle nationale.





La gestion économe de l'espace

La Normandie est particulièrement concernée par cette politique avec environ 18 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) consommés de 2011 à 2021 (données CEREMA). Elle se situe au 4^e rang des régions les plus consommatrices, lorsque l'on rapporte ce flux à la superficie régionale. L'action de la DREAL vise ainsi à accompagner la territorialisation de la politique « Zéro artificialisation nette » en Normandie, et à faciliter la mobilisation des leviers de sobriété foncière.

6 000

C'est l'objectif de consommation d'ENAF en ha entre 2021 et 2030 (CCF), dont 900 ha mobilisés spécifiquement pour des projets d'envergure ou l'adaptation du littoral.

La DREAL Normandie s'est particulièrement mobilisée sur l'approbation par le préfet de région de la modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), portée par la région Normandie. Pleinement exécutoire depuis le 4 juin 2024, cette modification territorialise l'objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) en Normandie. L'enjeu est maintenant la déclinaison du SRADDET dans les documents infra-régionaux, SCOT d'ici 2027 et PLU(i) d'ici 2028. L'Etat participe à la conférence régionale de gouvernance mise en place en 2024 et chargée de faciliter cette déclinaison.

celles portées par un prospect potentiel. 6 nouveaux sites « industrie 2030 » ont été retenus au niveau régional en 2024 pour 296 ha maintenu en domaine industriel et industrialo-portuaire.

Par ailleurs, les « projets partenariaux d'aménagement » (PPA) contractuels continuent de séduire les collectivités redynamisant des quartiers de ville (signature du PPA du Havre et poursuite du PPA de Rouen). 12 "Actions cœurs de ville" ont été élargies aux quartiers de gare et aux entrées de ville, dont elles améliorent l'attractivité.

61

hectares de friches recyclées au titre de la mesure « Recyclage foncier » du Fonds Vert en 2024

Notre direction poursuit la mobilisation des leviers de sobriété foncière. Un partenariat entre l'Etat, la Région et l'Etablissement public foncier (EPF) de Normandie permet le recensement des friches pour proposer un outil cartographique de localisation et de caractérisation de ce gisement foncier, et aider à la concrétisation de projets impliquant lutte contre l'étalement urbain, revitalisation urbaine et réindustrialisation. D'autre part, le Fonds vert continue de soutenir les opérations d'aménagement portant sur le recyclage de friches. En 2024, 21 projets ont été financés avec 61 ha recyclés à des fins diverses : logement (40 %), activités économiques (32 %), équipements publics (16 %) et espaces verts (12 %).

Nous pouvons également noter la contribution de la DREAL aux sites clé en main, favorisant le recyclage foncier industriel en valorisant leur attractivité par une anticipation des études préalables à

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie, démolition de l'ancienne gare d'Orléans





Les milieux naturels de l'estuaire de la Seine

125

heures de surveillance maritime en 2024 pour 57 infractions constatées dans la RNN de l'estuaire de la Seine

50 %

des objectifs de la DTA atteints après 20 ans d'application du document d'urbanisme à 940 communes et à 1,5 M d'habitants

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



De Poses à la baie de Seine, soumis à l'influence des marées, l'estuaire et ses territoires sont multiples, façonnés par la nature et les aménagements humains, notamment des activités industrielles et portuaires majeures. Leurs écosystèmes, de valeur internationale, sont rares et fragiles.

Auprès du préfet de la Seine-Maritime, en lien avec les multiples parties prenantes concernées, la DREAL agit pour relever les défis estuariens en promouvant la valorisation et la restauration des écosystèmes.

Garantir la bonne gestion de la réserve naturelle nationale (RNN) de l'estuaire de la Seine

Avec 85 km², elle est la 12^e plus vaste des 169 réserves naturelles nationales françaises et la 6^e plus étendue de l'Hexagone. Elle présente une grande diversité de milieux et d'habitats, notamment 2 000 ha de prairies humides exploitées par une centaine d'agriculteurs.

Son comité consultatif a été modifié le 18 novembre pour actualiser et simplifier sa composition. Il s'est réuni dans son nouveau format le 19 décembre.

Dans le cadre des engagements pris lors de la révision du 4^e plan de gestion, la DREAL a piloté une démarche de concertation associant les représentants agricoles, l'université de Rouen, la DDTM de Seine-Maritime et le gestionnaire de la réserve.

Un protocole d'étude sur les enjeux de la fertilisation des prairies humides a ainsi été défini. Ce protocole sera appliqué au printemps 2025 pour des résultats attendus dès 2027.

Par ailleurs, dans une logique d'adaptation au changement climatique, la DREAL accompagne HAROPA Port dans les réflexions pour la pérennisation des fonctionnalités du reposoir sur dune pour les oiseaux à marée haute.

Au sein de France Nation Verte, la Maison de l'Estuaire a acquis, avec le « Fonds vert », un nouveau moyen nautique qui lui permettra de renforcer la surveillance et le contrôle sur l'espace maritime de la RNN mais aussi renforcer son appui auprès d'autres opérateurs, dans des missions scientifiques ou de police.

Evaluer la directive territoriale de l'estuaire de la Seine (DTA)

Ce document a été approuvé par décret en 2006. Ses effets doivent être évalués. En 2024, la DREAL a piloté l'achèvement du bilan, mené sur plusieurs années.

Les résultats apparaissent mitigés et parfois insuffisants, notamment pour la préservation ou la restauration des écosystèmes, des milieux naturels et des fonctionnalités écologiques. Les enjeux actuels majeurs comme l'atténuation du rythme d'extinction de la biodiversité ou l'adaptation côtière ont également été sous-évalués dans les années 2000.

Privilégier de nouvelles formes d'action, de régulation, de développement et de mobilisation est désormais nécessaire.

Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine



Les milieux naturels de la mer et des littoraux



La DREAL renforce son action comme celle des services et opérateurs de l'Etat, des partenaires et des collectivités territoriales, dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité « Normandie 2030 », et accompagne la transition écologique des littoraux normands.

L'enjeu commun, pour nos territoires côtiers, c'est le bon état des eaux et des milieux naturels : préserver les écosystèmes, consolider l'expertise normande, limiter les impacts des usages, restaurer la trame verte et bleue littorale.

7 km²

de zones maritimes de protection forte dans les 24 000 km² d'eaux normandes de la façade Manche - mer du Nord à fin 2024

Protéger les aires littorales et marines

4 comités de pilotage de sites Natura 2000 ont été réunis et le document d'objectifs (docob) des sites de la baie de Seine orientale approuvé par le préfet de Seine-Maritime. Le docob du littoral Ouest de Bréhal à Pirou a été validé par le comité de pilotage du site. Elaborée dans une démarche coordonnée à l'échelle de la baie, la protection des récifs d'hermelles du Mont Saint-Michel est désormais en place. Enfin, une nouvelle charte Ramsar pour le marais Vernier et la Risle maritime a replacé les zones humides au cœur du projet de ce territoire.

Développer les partenariats dans le Golfe anglo-normand

La DREAL a participé, avec la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, à l'Inter Islands Environment Meeting 2024 de Jersey. Un point y a été fait sur la préservation du Puffin des Baléares, oiseau marin le plus menacé d'Europe, pour lequel la France déploie un Plan national d'action. La gestion des différentes aires marines protégées ou le recyclage des filets de pêche ont également pu être évoqués. Le 25 novembre, une synthèse des sujets environnementaux du Golfe a ensuite été présentée en visioconférence entre autorités préfectorales de Normandie et dirigeants anglo-normands.

Renforcer les coopérations entre gestionnaires d'aires protégées

Le programme LIFE MarHa promeut une meilleure gouvernance des aires protégées, marines et littorales, pour un meilleur état des habitats marins. La DREAL a animé avec

l'OFB une coopération entre gestionnaires de l'Est Cotentin et de la baie de Seine occidentale, inscrite sur la Liste verte mondiale des sites, pour la valorisation de la biodiversité comme atout du territoire. Cette initiative a été présentée à la conférence de phase, à Paris, des 14 et 15 novembre.

Embarquer les Normands vers des littoraux en transition

La DREAL accompagne les communautés littorales dans la transition écologique en s'engageant, aux côtés de la Région. En 2024, elle a soutenu la première promotion de #NormandieEnTransition. Elle a financé les sciences participatives pour les mammifères marins, « Le vélotour des possibles » dans le Pays de Caux et le lancement d'un tiers-lieu dédié à l'océan à Cherbourg : Le Krill. Agir, mobiliser, accélérer !

214

navires engagés dans la démarche « Ecogestes Manche Normandie » pour 459 personnes sensibilisées dans la première campagne en 2024

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Récifs d'hermelles



Laure Ducommun/DREAL Normandie



Préserver la ressource en eau et restaurer les milieux aquatiques

79 %

des 98 captages prioritaires normands sont dotés d'un plan d'action au 31/12/2024 (76 % au 31/12/2023)

23 %

des agglomérations d'assainissement normandes de +2 000 équivalents-habitant sont non conformes au titre de la directive eaux résiduaires urbaines sur les données 2023 (31 % en 2022)

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



L'eau est une ressource indispensable à notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Les déséquilibres quantitatifs et les pollutions mettent à mal nos capacités à produire une eau de qualité, à un coût maîtrisé. Les impacts du changement climatique accroissent les tensions sur la ressource. Face à ces constats, sous l'impulsion des préfets, le plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de l'eau fait l'objet d'une territorialisation pour en préciser les échelles de mise en œuvre.

Gérer la ressource et anticiper les crises

Sur certains secteurs identifiés dans les SDAGE, l'équilibre quantitatif de la ressource est fragile. Pour anticiper des impacts sur les milieux aquatiques ou de potentiels conflits d'usages, une analyse multifactorielle (hydrologie, milieux, usage et climat) est réalisée pour quantifier les déséquilibres et définir les volumes prélevables pour préserver l'équilibre quantitatif de la ressource. La mobilisation des acteurs et le lancement de ces études en 2025 constitue une priorité.

Protéger la ressource en eau

L'altération de la qualité de la ressource est en enjeu majeur en Normandie. Cet enjeu est intégré à l'axe 1 du nouveau Plan Régional Santé Environnement (PRSE4) Normandie. Il importe de renforcer la protection des captages, de sécuriser l'alimentation en eau potable et de mieux communiquer sur les pratiques agricoles

favorables à la protection de la ressource. Il s'agit aussi de renforcer l'échange, le partage et la communication des connaissances sur la qualité de l'eau.

Restaurer les milieux aquatiques et humides

La continuité écologique des cours d'eau, vise à la libre circulation des organismes vivants et au bon déroulement du transport des sédiments dans les cours d'eau. Des projets de restauration de la continuité écologique (RCE) sont donc mis en œuvre, afin de retrouver l'ensemble des fonctionnalités des cours d'eau, notamment dans un objectif de préservation de la biodiversité et d'amélioration de la qualité de l'eau. En Normandie, les travaux sont finalisés, en cours ou initiés sur 76 % des ouvrages prioritaires.

Démarrage du cycle 4 du SDAGE 2028-2033

L'état des lieux 2019 doit être mis à jour et adopté par le comité de bassin avant fin 2025. Piloté par la DREAL et les délégations territoriales de l'agence de l'eau, le secrétariat technique local s'est réuni en 2024 pour expertiser l'état des masses d'eau via le nouvel outil inter-agences CYCLOPE. Une consultation des acteurs de l'eau sur les pressions et les risques sera engagée au printemps 2025.



La Sélune retrouve son lit naturel après l'effacement du barrage de Vezin

Haies et espèces protégées : un premier bilan encourageant



En Normandie, la sauvegarde des haies est un sujet qui revêt une importance particulière tant le bocage est un marqueur fort du territoire à différents titres : paysage, biodiversité, eau...

Cela se traduit par des objectifs de maintien et de reconquête repris dans les différents documents régionaux : SRADDET, COP régionale, Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), pacte haies...

Le dispositif de prise en compte des espèces protégées dans les travaux sur les haies est en passe d'être décliné dans chaque département et permet un premier bilan encourageant.

Espèces protégées : un travail partenarial coordonné par la DREAL Normandie

Fruit d'un travail partenarial entre les directions départementales des Territoires et de la Mer, l'Office français de la biodiversité (OFB), la chambre d'agriculture de Normandie et la DREAL, le dispositif régional permettant de traiter le volet réglementaire relatif aux espèces protégées et leurs habitats dans le cadre des travaux sur les haies est désormais opérationnel.

Le choix de la DDTM du Calvados de coupler la mise en place du guichet unique « haie » avec l'outil de télédéclaration « démarches simplifiées » permet de traiter rapidement les demandes en offrant la possibilité d'un échange avec le demandeur pour compléter la demande initiale.

Les services instructeurs (Service agricole et service environnement) des DDT(M) des autres départements ont fait part de leur désir de « dupliquer » ce dispositif dans leur département dès que possible et le processus est en cours. La Seine-Maritime et la Manche ont déjà mis le guichet unique en ligne, les deux autres départements s'y emploient. Des rencontres techniques sont régulièrement organisées avec les services des DDT(M) afin de les accompagner au mieux dans le déploiement du dispositif.

Un dispositif inspirant au niveau national

Ce dispositif apparaît le plus efficace et en accord avec les travaux menés au niveau national pour fixer le cadre d'un guichet unique intégrant l'outil de télédéclaration.

Au regard de la pertinence du dispositif et de leur expérience, la DDTM du Calvados et la DREAL ont d'ailleurs été sollicitées pour participer aux groupes de travail pour finaliser cet outil national.

Un bilan positif

En terme de bilan, les instructeurs de la DREAL ont reçu 166 dossiers de demande en 2024. 83 autorisations ont été délivrées, 43 dossiers ont été abandonnés, 9 ont été refusés, 6 relevaient d'un autre type d'autorisation et ont été réorientés vers le bon service instructeur, 8 ont fait l'objet d'une procédure par l'OFB, 17 restent à instruire. Le linéaire moyen de haie par dossier de demande de travaux est de 142 mètres. A ce stade, le dispositif a permis un gain net de plus de 6 km de haies replantées.

Bocage du Perche



166

dossiers de demande de
travaux sur les haies reçus au
titre des espèces protégées

65 %

des dossiers dans la Manche et
33,5 % du Centre Manche

11 822

mètres de haies déplacées

17 908

mètres de haies compensées.
Ratio de compensation moyen
appliqué : 1,5

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet





La biodiversité au cœur de la planification écologique

La territorialisation de la stratégie nationale biodiversité et de la planification écologique ont identifié des priorités d'action en faveur de la préservation des milieux naturels, notamment humides, afin de conserver leurs fonctions diverses dont celle liée au stockage de carbone.

1 551

documents délivrés dans le cadre du commerce des espèces menacés

557

ZNIEFF actualisées, 5 176 données d'espèces traitées

26

dossiers financés pour un montant de 4,9 M€ dans le cadre de la territorialisation de la stratégie nationale biodiversité et du fonds vert

Cela se traduit par un besoin de connaissances des habitats naturels et des espèces, par une déclinaison régionale de la stratégie des aires protégées et par une juste intégration de la biodiversité dans les projets.

Zones humides et tourbières : des enjeux importants pour la Normandie

La feuille de route élaborée en 2024 dans le cadre de la COP Normandie ainsi que le lancement des travaux de territorialisation de la SNB coordonné par la DREAL Normandie mettent l'accent sur les actions dans les milieux à forts enjeux, notamment les zones humides et les tourbières au regard de leurs nombreuses fonctions de réservoirs de biodiversité et de stockage de carbone. Le site de la tourbière de Sèves fait l'objet de travaux de relocalisation des activités agricoles et d'études en vue de l'engagement de la procédure de classement du site en réserve naturelle nationale.

Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions des aires protégées terrestres

Les crédits du Fonds Vert ont permis d'assurer la maîtrise foncière de 501 nouveaux hectares de milieux naturels en vue de leur classement en zones de protection forte. La mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 s'est concrétisée par la signature de l'arrêté de protection

de biotope du site de Pont Rouge (76) et de l'arrêté de protection d'habitats naturels des récifs d'hermelles (50).

Protection des espèces

La publication d'une nouvelle liste rouge régionale des oiseaux nicheurs révèle que plus de 39 % des espèces considérées sont menacées. 3 nouvelles déclinaisons normandes de plans d'actions espèces menacées ont été validées cette année (amphibiens et reptiles, mammifères semi-aquatiques, phragmite aquatique).

Un travail partenarial mené en 2024 avec la DIRNO

La DIRNO a associé la DREAL et l'OFB à l'élaboration d'un protocole de gestion des dépendances vertes et bleues favorable à la biodiversité. Pour mettre en œuvre les actions SNB de la Trame Verte et Bleue (TVB), DREAL et DIRNO ont également mené un travail conjoint pour identifier et prioriser les points noirs TVB du réseau routier national. Ce travail devrait déboucher sur des projets opérationnels de restauration en 2025.

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



Tourbière de Bauppte (50)



Les paysages et les sites

La politique des paysages portée par la DREAL contribue à :

- protéger et préserver les paysages de grande valeur (sites classés et sites inscrits) ;
- intégrer des objectifs de qualité paysagère dans les politiques publiques (plans de paysage, opérations grand sites) ;
- accroître les connaissances de l'évolution des paysages (atlas, observatoires photographiques) ;
- favoriser l'intégration paysagère des infrastructures énergétiques (éolien, photovoltaïque etc.).

385

sites classés (59 636 ha)

304

avis paysages (intégration paysagère des EnR etc.)

En 2024, des avancées significatives ont marqué l'activité des sites naturels et paysagers.

Le classement du site de la « vallée du Bec - Écrin de l'abbaye du Bec-Hellouin » a été officialisé par un décret signé le 19 avril, avec une présentation publique lors d'une conférence de presse le 25 avril. Une première permanence pour l'examen des projets locaux d'aménagement a eu lieu le 15 novembre en partenariat avec l'UDAP de l'Eure et la commune du Bec-Hellouin. Le classement du Marais Vernier, dont le dossier a été déposé fin 2023, est reporté à 2029. Toutefois, les études paysagères de la nouvelle ligne haute tension entre Rougemontiers et Port-Jérôme, qui traversera le marais, sont maintenues en lien avec RTE.

du Pin, notamment la réhabilitation de la cité Pontavice et des installations éoliennes, ont été instruits.

Au niveau des projets UNESCO, la rédaction du plan de gestion de la baie du Mont-Saint-Michel a été relancée en collaboration avec la DRAC, tout comme le plan de gestion des plages du débarquement, finalisé en décembre avec le Conseil régional et la DRAC. Enfin, l'atlas des paysages a été mené à bien pour le Calvados, et celui de l'Eure a été lancé. Une doctrine sur la saturation visuelle pour les parcs éoliens terrestres a également été développée.

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



L'actualisation du périmètre du site classé de Mortain se poursuit, tandis que la procédure de classement de la côte de Grâce a été lancée. Par ailleurs, la démarche de désinscription des sites inscrits dans la région a été entamée. Le Grand Site Falaises d'Étretat - Côte d'Albâtre a poursuivi son développement avec le suivi du Plan Paysage et l'octroi d'une subvention pour soutenir le Syndicat Mixte dans ses actions paysagères et d'animation.

Concernant la Hague, le programme d'action pluriannuel a été validé en commission des Sites, et une subvention a été attribuée à la commune pour l'animation du territoire, avec des permanences organisées entre la DREAL et l'UDAP. L'inventaire des arbres classés et inscrits dans l'Eure a été actualisé, tandis que les travaux pour le site du Haras

Honfleur (14)





L'évaluation environnementale

60

réunions de cadrage

476

dossiers instruits, dont :

- 110 avis
- 366 décisions après examen au « cas par cas »

366

décisions, dont :

- 274 projets (49 soumissions à étude d'impact)
- 92 plans/programmes

L'évaluation environnementale est une démarche qui a pour objectif de mieux prendre en compte l'environnement et la santé dans la conception des projets, des plans et programmes. Elle comprend la réalisation d'une étude d'impact, des contributions de services et la consultation de l'autorité environnementale. Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'incidences négatives potentielles sur l'environnement ou la santé doivent être mises en œuvre et intégrées à la démarche.

Le pôle évaluation environnementale prépare les décisions soumettant ou non les projets et plans/programmes à évaluation environnementale, et prépare les avis sur les évaluations environnementales réalisées (études d'impact et rapports environnementaux) au nom du préfet de région ou de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE).

Les « cas par cas » projets examinés par le pôle afin d'évaluer si leurs impacts nécessitent l'élaboration d'une étude d'impact ont notamment concerné 85 boisements (406 ha au total), 45 forages (604 451 m³/an au total), 30 parcs photovoltaïques, 29 parkings, 24 équipements de loisirs, 22 aménagements urbains, 11 infrastructures et 8 travaux maritimes.

Ceux examinés pour les plans-programmes ont concerné notamment 67 PLU/PLUi et 11 élaborations/modifications de zonages d'assainissement.

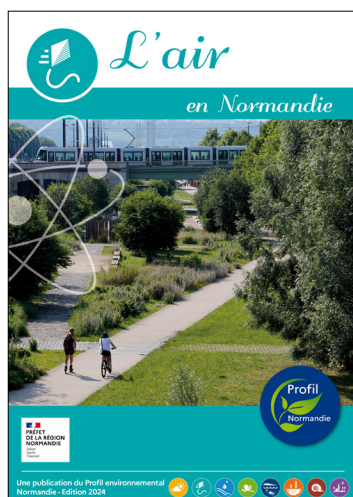
Les avis sur projets ont concerné notamment 25 ICPE (dont 7 éoliennes), 13 projets d'énergies renouvelables, et 14 aménagements.

Les avis sur plans-programmes ont concerné notamment 36 PLU/PLUi, 5 PCAET et 3 zonages d'assainissement.

Au-delà de la préparation des avis et décisions, le pôle évaluation environnementale s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le pôle a participé en 2024 à plus de 60 réunions de cadrage. Ces rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de rappeler tout l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer à l'identification des enjeux, au croisement des projets, plans ou programmes et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur mise en œuvre.

Le profil environnemental a connu plusieurs développements en 2024, avec la sortie des publications « Climat » et « Air » ; « Sols » et « Paysages » ont donné lieu à des travaux de rédaction et de consultations internes. La rédaction implique des partenaires et acteurs des thématiques, dont l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD), Atmo Normandie, l'Agence d'urbanisme de Caen la mer, l'Agence régionale de santé (ARS), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le Conseil régional, la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), l'Office français de la Biodiversité etc.

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet





Transition énergétique

En lien avec les objectifs nationaux et la territorialisation de la planification écologique, la DREAL est très impliquée dans l'engagement des territoires dans la transition énergétique, essentielle pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 : réduction de la consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants atmosphériques, augmentation de la production d'énergie renouvelable et décarbonée sont des leviers essentiels pour atteindre les objectifs fixés.

57

projets labellisés Bas Carbone
en Normandie

3

ZFE effectives au 31/12/2024
en Normandie (Rouen, Le
Havre et Caen)

11M€

alloués à travers la mesure «
Accompagner le déploiement
des ZFE » du Fonds vert

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



La DREAL appuie les préfectures dans la mise en œuvre des mesures gouvernementales visant à accélérer le développement des EnR terrestres : structuration des remontées par les maires des propositions de zones d'accélération des EnR, contribution à la tenue du comité régional de l'énergie en octobre 2024, appui méthodologique aux porteurs de projets (filère éolien terrestre particulièrement), suivi au fil de l'eau des délais d'instruction. En articulation étroite avec les services de l'Etat, la DREAL contribue également à l'instruction des projets d'infrastructures d'électricité très haute tension rendus nécessaires par la transition énergétique : raccordement des projets de parcs éolien en mer, renforcement des lignes « Amiens-Petit Caux » et « Boucles de la Seine », raccordement des deux projets d'EPR2, construction du poste Navarre, raccordement des industriels (en lien avec la décarbonation des process industriels).

La DREAL contribue à ce que la sobriété et l'efficacité énergétique soient au cœur des préoccupations des industriels en s'assurant d'une part que les entreprises obligées réalisent un audit énergétique et/ou un bilan de gaz à effet de serre comme attendu réglementairement, et d'autre part en instruisant les demandes de réduction de facture d'électricité des très gros clients industriels en échange de la mise en œuvre d'actions visant à réduire leur consommation d'électricité (dispositif Turpe).

La DREAL, par délégation des préfectures de Seine-Maritime et de l'Eure, a débuté la mise en œuvre du Plan de protection de l'atmosphère (PPA) de la Vallée de la Seine approuvé en décembre 2023. Centré sur le territoire de la Métropole de Rouen Normandie, il concerne également les EPCI immédiatement voisins et la communauté urbaine du Havre. Les actions du PPA concernent notamment les secteurs des transports et de l'industrie et visent, en priorité, à l'amélioration de la santé et de l'environnement. La DREAL a également fourni un appui méthodologique aux intercommunalités du Havre et de Caen qui ont mis en place une zone à faibles émissions effective depuis le 1^{er} janvier 2025.

Parc éolien de Bray (27)



Valérie Guyot / DREAL Normandie



Le programme EVE

Engagement Volontaire pour l'Environnement

61

entreprises normandes
engagées en 2024 dans la
charte CO2

186 000

tonnes de CO2 économisées
entre 2010 et 2023 pour
les entreprises chartées en
Normandie

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Le programme EVE vise à réduire l'impact environnemental du transport et de la logistique. Il propose des dispositifs tels qu'Objectif CO2 pour les transporteurs, FRET 21 pour les chargeurs et EVcom pour les commissionnaires, offrant des chartes et labels valorisant les engagements volontaires des entreprises. Il est copiloté en région par la DREAL et l'ADEME. Les organisations professionnelles ainsi que le cabinet Eco CO2 sensibilisent la profession du transport et de la logistique et les conseillent dans leurs démarches.

Bilan 2024

En 2024, 61 entreprises normandes de transport routier se sont engagées dans la charte Objectif CO2, dont 23 pour la première fois et 38 en renouvellement. Ces engagements concernent 2 348 conducteurs et 2 173 véhicules, avec un objectif de réduction de 55 000 tonnes de CO2 sur trois ans, soit une diminution annuelle moyenne de 18 %. Depuis 2010, 405 engagements ont été enregistrés en Normandie, impliquant plus de 28 000 véhicules et 32 000 conducteurs. Pour les engagements échus au 31 décembre 2023 on comptabilise une réduction totale de près de 186 000 tonnes de CO2, équivalant à près de 60 millions de litres de diesel économisés.

Réunion technique 2024

Le 12 décembre 2024, la réunion annuelle normande du programme EVE s'est tenue à la CCI du Havre, réunissant près de 80 participants. Les discussions ont porté sur le bilan 2024 du programme, la nouvelle réglementation européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) imposant aux entreprises de publier des informations standardisées sur leur impact environnemental, social et de gouvernance, et les stratégies de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Quatre entreprises régionales – Les Cars Perier, PTS Dufour, Le Groupe De Rijke et le Groupe Savencia – ont partagé leurs bonnes pratiques. Lors de cet événement, les entreprises normandes engagées en 2024 dans les dispositifs Objectifco2 (charte et label) et dans EVCOM ont été récompensées pour leurs efforts en matière de réduction des émissions de CO2.

Cérémonie de remise des diplômes lors de la réunion annuelle normande du programme EVE du 12 décembre 2024



Conduire ou soutenir des actions de développement durable



L'action de la DREAL pour conduire et soutenir des actions de développement durable prend plusieurs formes : favoriser la prise de conscience, animer des réseaux, impulser de nouveaux projets... Cette action comporte une dimension partenariale très forte, mobilisant l'intelligence collective, afin de trouver le meilleur équilibre possible entre objectifs de développement durable et enjeux de vitalité et d'attractivité des territoires normands.

200

personnes ont participé à la 4^e édition des Assises normandes de l'économie circulaire

46 000

personnes sensibilisées aux thématiques du développement durable

La DREAL a mené des actions d'éducation à l'environnement (EEDD) afin de faciliter les changements de comportements nécessaires à la réussite de la transition écologique. A cet effet, elle a soutenu une trentaine de projets, portés par des associations, de sensibilisation à grande échelle aux thématiques du développement durable (46 000 personnes) et des projets innovants, ainsi que l'animation des principaux réseaux régionaux d'associations environnementales. Elle a poursuivi son partenariat avec le Rectorat : labellisation des établissements scolaires, appui aux chantiers de jeunes bénévoles, innovation environnementale du fonds de développement de la vie associative, gouvernance et labellisation du dispositif des aires éducatives avec l'OFB. Elle a contribué aux travaux de l'ENCATE, espace régional de concertation pour l'accompagnement à la transition écologique. Elle a également instruit les demandes d'agrément des associations pour la protection de l'environnement en lien avec les préfectures.

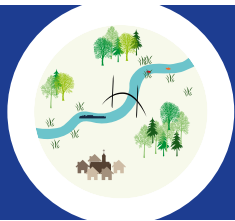
Au sein du Comité régional de l'économie circulaire (CREC) et en lien avec la COP régionale, la DREAL a continué d'œuvrer aux côtés de la Région Normandie, de l'ADEME et des autres services déconcentrés de l'Etat pour piloter la transition vers une économie régionale plus circulaire. Deux événements ont particulièrement marqué l'année 2024 :

- la tenue des Assises normandes de l'économie circulaire le 10 octobre 2024 ;
- l'organisation d'une concertation régionale sur la transition de la filière plastique de mars 2024 à novembre 2024.

Enfin, en complémentarité avec ces actions d'animation, de pilotage et de soutien à des projets, la DREAL continue de s'investir afin de renforcer la connaissance et l'évaluation de la transition écologique via l'observatoire normand des transitions. La labellisation des établissements scolaires a ainsi été ajoutée à l'observatoire. La fin d'année 2024 a permis d'identifier des pistes de travail avec les acteurs de l'économie circulaire qui devront être concrétisées en 2025.

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet





Séquence Eviter-Réduire-Compenser en vallée de la Seine

1 000 +

hectares de compensation
"Zones humides" nécessaires
d'ici 2040 en Vallée de la Seine

84

friches de plus de
3 hectares recensées
en Vallée de la Seine

La dynamique de réindustrialisation de la vallée de Seine se traduit par une forte densité de projets concernant différents domaines industriels.

Cela entraîne une tension sur la gestion des ressources foncières, tant pour l'implantation des projets que pour la prise en compte des incidences sur l'environnement au titre de la doctrine "Eviter, Réduire, Compenser" (ERC). Cela pose également la question de la gestion du risque inondation et du niveau d'aléa pris en compte au titre des effets du changement climatique.

Dans ce contexte, l'approche « projet par projet » atteint aujourd'hui sa limite. La volonté d'accompagner efficacement les porteurs de projets et de garantir une prise en considération de l'ensemble des impacts doit donc faire l'objet d'une approche globale, plus stratégique, à l'échelle de l'axe vallée de la Seine.

Il s'agit de mieux coordonner les démarches à l'échelle des territoires et d'être collectivement plus efficaces dans l'optimisation des calendriers. L'Etat, pour accompagner la transition industrielle et écologique de la vallée de la Seine, doit inscrire son action dans ce cadre, en appui aux projets et en coordination avec les autres acteurs. Pour cela, le préfet de région a mandaté en novembre 2024 la DREAL et la DDTM76 de mener un projet qui repose sur plusieurs axes, dont entre autres :

1- La mobilisation des friches

L'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a achevé fin 2024 son travail de recensement des friches sur l'ensemble de la région Normandie. Dans les 3 intercommunalités bordant la Seine dans le 76, ce recensement doit faire l'objet d'une exploitation opérationnelle. L'objectif est d'identifier, en partenariat avec l'EPFN, le Conseil Régional et les intercommunalités concernées, des friches pouvant être remobilisées pour des implantations industrielles et pour des projets de renaturation.

2- Le déploiement des outils de gestion anticipée et mutualisée des mesures compensatoires

L'EPFN a conduit, de 2021 à 2023, une étude sur les scénarios de compensation en vallée de Seine. Cette étude identifie différents outils, tels que les Sites Naturels de Compensation, Restauration et Renaturation (SNCRR), les plans territoriaux ERC, les communautés ERC ou encore les opérateurs uniques de compensation. Entre septembre 2024 et décembre 2024, plus de 25 entretiens ont été menés avec des acteurs de la Vallée de la Seine et avec des acteurs ayant déployé ces outils ailleurs en France, afin d'étudier leur faisabilité.



Anciennes carrières restaurées à Bernières-sur-Seine (27)

Une année 2024 marquée par de nombreux épisodes de crues, en toutes saisons



A la suite d'une fin d'année 2023 très pluvieuse, l'année 2024 aura été marquée par un total de 7 mois excédentaires en matière de pluie, dont certains très arrosés, notamment février, mai, septembre et octobre. Ces cumuls ont conduit à des crues significatives sur certaines parties de notre territoire : on retiendra notamment celles qui ont affecté le pays d'Auge et le bassin de la Dives en mai, ainsi que celles de l'Eure amont et en particulier ses affluents rive droite (la Voise et la Drouette) en octobre.

2024 : une année parmi les plus mobilisatrices des dix dernières années

Les événements 2024 viennent nous rappeler combien des bassins versants peu urbanisés et qui sont restés bocagers peuvent, eux aussi, être l'objet de crues soudaines liées à des cumuls de précipitation significatifs. A ces crues s'ajoute l'épisode d'avril 2024 sur le tronçon Seine aval qui a généré des débordements notamment sur le secteur de Bardouville (76), événement lié à des surcotes marines significatives (de l'ordre de 70 cm) lors de pleines mers de vives eaux (coefficient 110) associées à un débit de la Seine de l'ordre de 1 500 m³/s.

Ces épisodes de crue ont conduit à une forte mobilisation :

- des deux unités hydrométrie et hydrologie pour mesurer *in situ* les débits sur ces cours d'eau en crue, permettant de consolider les données de débits produites (consultables sur l'hydroportail : <https://www.hydro.eaufrance.fr/>). Il s'agit pour certains cours d'eau des plus fortes mesures réalisées depuis les crues de l'hiver 2000-2001 ;
- des équipes de prévisionnistes qui ont assuré la production continue des bulletins de Vigilance (2 à 4 fois par jour) pendant ces périodes à travers le site Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>) et qui ont procédé à des relevés de hautes eaux sur les secteurs inondés (versées sur le site : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr/>).

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



En revanche, l'étiage 2024 a été très peu marqué : tous les cours d'eau ont présenté des débits minimum de périodes de retour comprises entre 3 ans sec et 20 ans humide pour le mois le plus « sec » de l'année.

Consolidation des données et restauration écologique

Cette situation estivale favorable a permis aux deux unités hydrométrie et hydrologie d'entamer la consolidation de la télétransmission des données d'une partie des stations hydrométriques, dans un contexte de fin annoncée des lignes téléphoniques filaires historiques.

Enfin, on notera l'aboutissement de certains projets dont le rétablissement de la continuité écologique au droit du seuil de la station de mesure de Touffreville-sur-Eu (76) sur l'Yères.

VIGILANCE CRUES EN 2024

88

jours en vigilance jaune

7

jours en vigilance orange

PROGRAMME D'ACTIONS

91 %

des actions prévues au
programme d'actions 2021-
2024 sont terminées ou en
cours.

75 %

de ces actions sont terminées



Vue aérienne de la vallée de la Touques, commune de St Martin-de-la-Lieue (14) inondée suite à la crue du ruisseau de la Martinière lors de l'épisode du 12/05/2024



La végétation sur les ouvrages hydrauliques : une source d'incidents voire accidents

10

incidents en 4 ans sur des systèmes d'endiguement en Normandie liés à la présence d'arbres (chutes, pourrissement des souches, etc.)

0

Aucun arbre ou arbuste sur un système d'endiguement ou un barrage en remblai et sur une bande d'au moins 5 m de large en pied.

SCANNEZ MOI

pour plus d'infos sur notre site internet



Si les arbres et arbustes sont très appréciés pour leurs différents rôles pour l'environnement, ils sont proscrits sur les systèmes d'endiguement (digues) et barrages en remblai car ils peuvent être source d'incidents voire d'accidents. En effet, ils peuvent, par leur réseau racinaire, déstructurer les ouvrages et occasionner des brèches mettant ainsi en danger les vies humaines derrière ces ouvrages.

En quatre ans, la Normandie a connu dix incidents sur des systèmes d'endiguement en raison de la présence d'arbres. Soit ceux-ci, en tombant, ont entraîné un morceau de digue, soit leur souche ou leurs racines, en pourrissant, ont généré une érosion interne déstructurant les ouvrages de protection contre les inondations. C'est pourquoi, la DREAL a publié en 2024 une plaquette de six pages à destination des gestionnaires et exploitants de ces ouvrages pour leur rappeler leurs obligations mais aussi pourquoi et comment y entretenir la végétation. L'entretien de la végétation est, en effet, indispensable pour contrôler visuellement l'état des ouvrages mais aussi éviter leur déstructuration par :

- création par les racines de fissures sur les ouvrages maçonnés ;
- apparition de vides liés au pourrissement des souches ou racines ;
- arrachage d'une partie de l'ouvrage lorsqu'un arbre tombe ;
- installation d'animaux fouisseurs attirés par la présence de végétation.



Si des arbres sont historiquement présents sur les ouvrages, un plan de gestion de la végétation peut être mis en place, au cas par cas. Celui-ci fait un état des lieux de la végétation existante (présence, état de santé, prise au vent), définit les objectifs à atteindre et priorise les actions de surveillance et d'entretien à mener. Parfois, les arbres doivent être abattus et leur souche retirée précautionneusement.

Une stratégie pour développer la culture du risque des normands



Une enquête sociologique, en Normandie, a montré que la méconnaissance du risque est le principal obstacle à la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité. En réponse, la DREAL a élaboré et mis en place une stratégie régionale pluriannuelle visant à développer la culture du risque. Cette stratégie sensibilisera les populations moins informées et les encouragera à adopter les comportements appropriés et, si nécessaire, à entreprendre des travaux de réduction de la vulnérabilité.

9 000

exemplaires de cartes postales Heula présentant les bons comportements à adopter en cas d'inondation ou de submersion diffusées

2 572

participants au jeu-concours sur la culture du risque

La stratégie sera mise en œuvre de 2024 à 2029. Elle reprend, pour rappel, les actions d'information préventive prévues par la réglementation et prévoit de nombreuses actions de sensibilisation adaptées à différents publics, notamment les enfants, les étudiants, les adultes, les collectivités et les acteurs économiques. L'accent a été mis sur les outils de communication innovants et ludiques pour toucher un large public et favoriser l'adoption des bons comportements face aux risques.

La DREAL a, par ailleurs, mené plusieurs actions tout au long de l'année 2024, notamment courant octobre, à l'occasion de la journée nationale d'actions face aux risques du 13 octobre :

- des cartes postales illustrant 7 bons comportements à adopter en cas d'inondation ou de submersion marine ont été commandées à la société Heula. Près de 9 000 exemplaires de chaque visuel ont été envoyés aux services Etat et aux collectivités demandeuses pour une large diffusion auprès du grand public, notamment lors des manifestations organisées pour le 13 octobre. Des affiches reprenant ces visuels ont été exposées deux semaines dans le hall des cités administratives de la région ;
- un jeu concours avec 5 questions sur les

risques naturels a également été organisé tout le mois d'octobre. 2 572 personnes ont répondu correctement à ce quiz et ont participé au tirage au sort avec de nombreux lots à gagner à la clé ;

- des kakémonos sur l'information des acquéreurs-locataires (IAL) et la réduction de la vulnérabilité d'une maison aux inondations ont également été produits. Ils ont été exposés dans chaque implantation départementale des services Etat la semaine précédant et suivant le 13 octobre ;
- des jeux sérieux ont été organisés pour sensibiliser les agents Etat aux risques inondation et feux de forêt via les « boîtes à risques ».

La DREAL a été récompensée pour ces actions, dans le cadre de la journée nationale d'actions face aux risques, par un prix territorial.

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



Action de contrôle des ICPE sur le suivi des installations électriques

107

inspections menées en 2024

6

arrêtés préfectoraux de mises en demeure

120

demandes d'actions correctives

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



L'inspection des installations classées a constaté, ces dernières années, une augmentation du nombre d'incendies ayant pour origine des installations électriques. Une action de contrôle a été menée courant 2024 sur cette thématique afin de vérifier le bon contrôle des installations électriques sur les sites industriels et la mise en place d'actions correctives en cas de défauts.

Suite à cette action, des améliorations ont été mises en œuvre chez certains exploitants.

Un incendie d'origine électrique peut causer des dégâts graves, tant sur le plan humain que sur le plan matériel et économique.

Le contrôle des installations électriques au sein des installations classées doit donc être exhaustif. Or, il a été constaté sur de nombreux sites inspectés des rapports de vérification présentant des limites d'intervention (obstacles à la vérification) sans actions correctives. Ces limites peuvent être liées à l'absence de contrôle de certains matériels, la non-transmission de documents, l'inaccessibilité de certaines installations... Des contrôles complémentaires ont été demandés aux exploitants concernés. Sur certains sites, les rapports de vérification des installations électriques présentent plus

d'une centaine de non-conformités. Ces sites ont fait l'objet d'une demande d'action corrective afin de hiérarchiser ces non-conformités, prioriser les mesures correctives et proposer des échéances adaptées. Des mesures compensatoires peuvent être mises en œuvre dans l'attente de la réalisation de certains travaux.

Il a également été constaté, sur quelques sites, des non-conformités électriques présentant des risques d'incendie sans actions correctives, alors que certaines de ces non-conformités étaient déjà mentionnées lors de la précédente vérification annuelle. Ces non-conformités sont à prioriser dans le plan d'action mentionné ci-avant.

Ces constats, dressés par l'inspection, ont démontré l'utilité de cette action qui permet d'améliorer significativement la maîtrise des risques des installations.

Une plaquette bilan de l'action à mi 2024 est disponible sur le site internet de la DREAL (voir QR code ci-contre). Elle présente les axes d'améliorations à apporter au suivi des installations électriques.

Au regard des constats, cette action de contrôle est reconduite en 2025 par les inspecteurs de la DREAL Normandie et permettra notamment de vérifier le bon achèvement des travaux de renforcement dans le suivi des installations électriques sur les sites ayant fait l'objet de contrôles en 2024.



une armoire électrique en état de corrosion avancée

Contrôle de la gestion des shunts sur les sécurités des sites SEVESO



Les barrières de sécurité (systèmes de prévention d'accidents) des installations industrielles peuvent être court-circuités ou désactivés lors de travaux ou lors de situations dégradées, afin de "forcer" le fonctionnement d'un équipement. Ces situations sont appelées "shunts". Les shunts peuvent conduire à des accidents, notamment lors des redémarrages.

Une action de l'inspection des installations classées a été menée en 2024 afin de vérifier que les exploitants de sites SEVESO limitent ce risque.

Le bureau d'analyse des risques et pollutions industriels (BARPI) dénombre plusieurs accidents dont certains ont eu de graves conséquences, notamment lorsque les shunts concernent des matériels ayant une fonction de sécurité (Mesures de maîtrise des risques - MMR).

La pose et dépose d'un shunt sur une sécurité sont en effet des tâches critiques dont la mauvaise exécution a un impact sur la maîtrise des risques (performance des sécurités, mauvaise connaissance des opérateurs...).

Les situations rencontrées en Normandie dans le cadre de l'action nationale sont très hétérogènes. Certains sites disposent en effet de procédures dédiées, le personnel est formé, les shunts sont enregistrés et tracés. Ces shunts sont parfois visibles sur les écrans de pilotage en salle de contrôle ou sont renseignés dans des cahiers dédiés. Cette situation est principalement rencontrée sur des sites appartenant à de grands groupes industriels.

A contrario, sur certains sites, il a été constaté l'absence de procédures dédiées, un manque de précisions dans les rôles de chacun, l'absence de pré-identification des mesures compensatoires en cas de défaillance des MMR ou l'absence de limitation dans le temps du shunt.

Sur ces sites où des améliorations sont attendues, soit les shunts sont peu nombreux, soit le process peut être arrêté rapidement. Les enjeux restent donc limités. La pose d'un shunt reste toutefois

possible et l'anticipation via la formation du personnel reste un enjeu clé de la maîtrise des risques sur ces sites industriels.

En effet, l'accidentologie montre également que le cumul de manquements, même mineurs, peut faire basculer une situation a priori bénigne en incident significatif voire en accident majeur.

Suite à ces constats, l'inspection continuera les inspections en 2025 concernant les exigences réglementaires imposées sur les MMR dans le but de s'assurer que les exploitants surveillent l'efficacité et l'adéquation des moyens permettant de garantir les niveaux de risques estimés dans les études de dangers (EDD).

102

sites SEVESO sont autorisés d'exploiter en Normandie

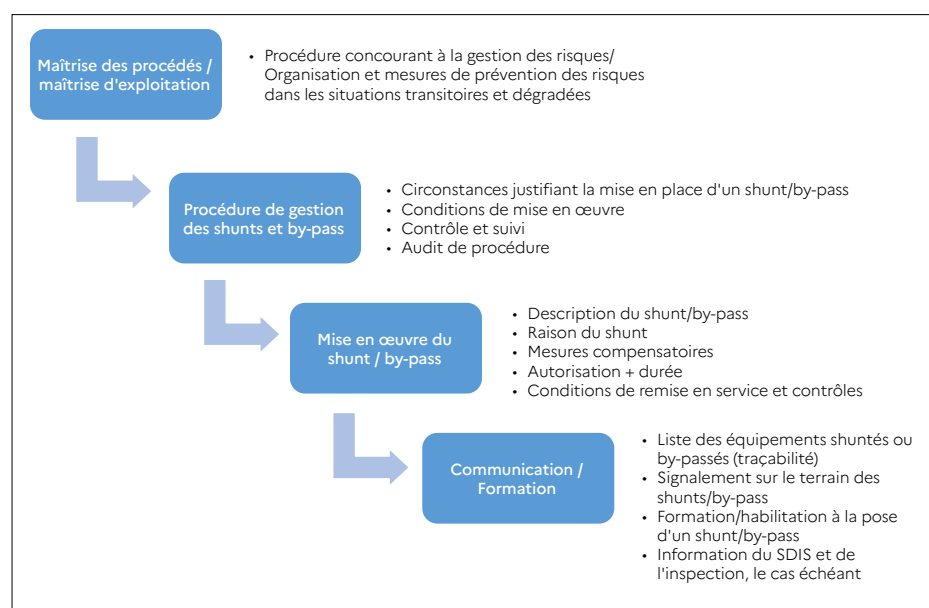
220

La maîtrise des risques des sites SEVESO en Normandie est décrite dans 220 études de dangers (EDD)

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



Schéma d'une gestion efficace des shunts



Libération du foncier industriel en Normandie

380

sites référencés au titre des secteurs d'informations sur les sols en Normandie

680

sites industriels potentiellement pollués recensés sur géorisques parmi 12 000 anciens sites industriels

700

sites industriels en cessation d'activité potentiellement reconvertis

320

hectares libérés pour une reconversion

La libération du foncier industriel est une priorité nationale pour l'année 2025 du ministère en charge de l'environnement.

C'est pourquoi, à l'issue d'un recensement réalisé à partir des sites industriels ayant relevé de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, l'inspection des installations classées a établi une priorisation pour les prochaines années dans l'instruction des cessations d'activité notifiées avant le 1^{er} juin 2022.

Dans le cadre de la planification écologique et, plus particulièrement, de l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN), une approche globale de gestion des cessations d'activité et des friches industrielles a été élaborée courant 2024 pour une mise en œuvre sur les années 2024-2026.

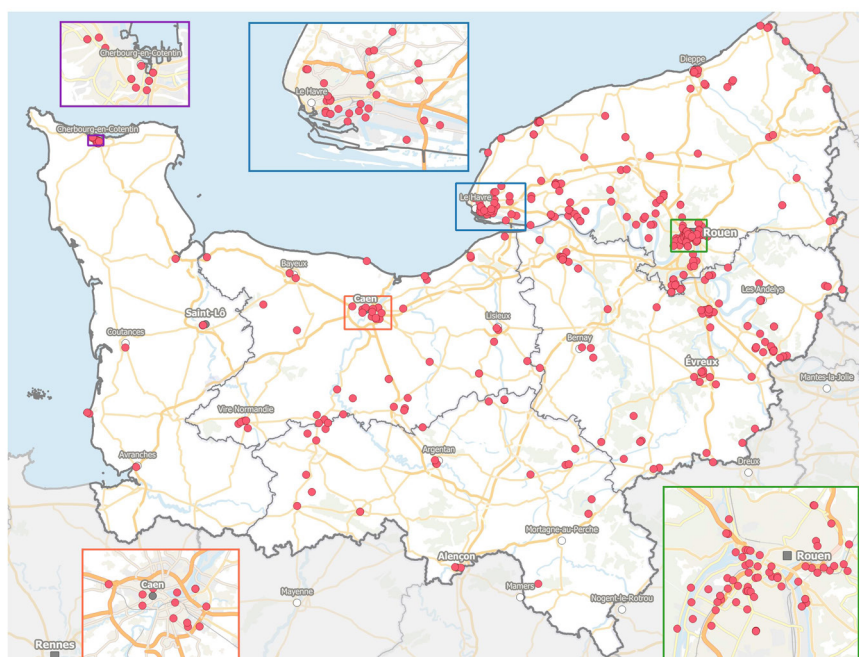
Cette démarche a conduit à prioriser pour les prochaines années 3 principales actions au regard des procédures de cessations d'activité notifiées avant le 1^{er} juin 2022 :

1. S'assurer de la mise en sécurité des installations
2. S'assurer que ces installations ne présentent plus de risques sanitaires et environnementaux
3. Conserver la mémoire et informer le public.

A la suite de ce travail réalisé sur une période de 6 mois, des critères de priorisation ont été définis prenant en compte des aspects administratifs de procédure et des critères d'enjeux environnementaux et sanitaires au regard de la connaissance actuelle des anciens sites industriels. Des outils ont été élaborés pour accompagner le travail de l'inspection des installations classées lors de l'instruction des ces cessations.

La dernière étape de cette feuille de route concerne la conservation de la mémoire et l'information du grand public, passant potentiellement par l'instauration de servitudes d'utilité publique (SUP), l'inscription au titre des secteurs d'information sur les sols (SIS) ou uniquement le partage des connaissances, par la mise à jour des bases de données accessibles au grand public.

Secteurs d'information sur les sols en Normandie

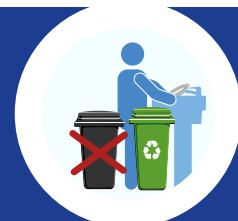


Ainsi, en 2024, la liste des secteurs d'information sur les sols (SIS) a été mise à jour en proposant 44 nouveaux sites à la consultation (17 sites en Seine-Maritime, 5 dans l'Eure, 5 dans l'Orne, 12 dans le Calvados, 5 dans la Manche). Cela portera à un total de 380 SIS pour la région Normandie, publiés sur le [site internet Géorisques](#).

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Obligation de tri dans les enseignes de restauration et utilisation de vaisselle réemployable



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) impose des obligations aux établissements de restauration. Tous les établissements disposant d'au moins 20 places doivent servir leurs repas et boissons dans de la vaisselle et des couverts réemployables. Ils sont également tenus de respecter l'obligation de tri à la source et de collecte séparée de 5 flux et le tri à la source des biodéchets. Une action nationale a consisté à vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions.

45

inspections menées

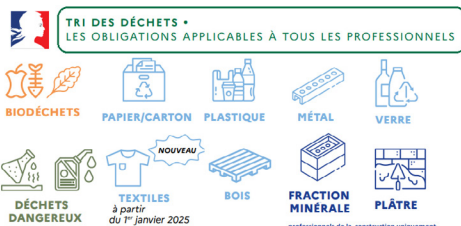
11

procès verbaux dressés

En 2024, les inspecteurs de l'environnement de la DREAL Normandie ont mené 45 inspections au sein des enseignes de restauration rapide de la région Normandie. Ces contrôles ont révélé des non-conformités dans presque tous les établissements (notamment sur l'effectivité du tri des déchets et leur exutoire final), entraînant des demandes d'actions correctives. Le recours à la vaisselle réemployable est plutôt bien adopté, encore faut-il qu'elle soit présente en quantité suffisante pour

faire face à la totalité d'un service. Même si l'action se voulait avant tout pédagogique, 11 procès verbaux ont été dressés et trois mises en demeure proposées aux préfets de départements concernés.

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Poubelles de tri des déchets



Tri à la source des biodéchets



Vaisselle réemployable en cours de lavage



GESTION DE CRISE CHEZ UN ÉQUARRISSEUR

L'usine d'équarrissage de la société ATEMAS située à Saint-Langis-lès-Mortagne (61) a connu en août 2024 des dysfonctionnements entraînant une baisse de ses capacités de traitement. Les plateformes de stockage intermédiaire de cette société se sont alors retrouvées dans une situation dégradée avec des stocks de cadavres d'animaux en état de décomposition avancée. La DREAL Normandie a fortement contribué à la gestion de cette crise. Elle a entre autres œuvré à trouver, en urgence, des capacités de stockage alternatifs dans des installations de stockages de déchets non dangereux pour évacuer les cadavres d'animaux accumulés jusqu'au redémarrage de l'usine, et dont le stock ne pouvait être résorbé. Elle a veillé également au bon encadrement réglementaire de ces stockages exceptionnels : limitation des quantités enfouies, durée d'opération courte, maîtrise des odeurs pendant le transport et sur le site d'accueil, absence de dispersion de liquide durant le transport et maîtrise des risques bactériologiques.



Littoraux normands 2027 : s'adapter, ensemble !



55

communes littorales engagées pour l'adaptation côtière inscrites sur la liste du décret « Climat - résilience » littoral. Elles bénéficient ainsi de dispositifs et d'accompagnements renforcés

3

de ces communes engagées pour l'adaptation littorale ont bénéficié du dispositif « étude foncière flash » proposé et financé par l'établissement public foncier de Normandie (EPFN)

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



Evolutions du climat et montée du niveau marin créent des incertitudes, des risques et des opportunités dans la bande côtière. S'adapter pour demain, ça commence aujourd'hui.

La DREAL anime « Littoraux normands 2027 » pour inscrire l'Etat en région, ses opérateurs et ses partenaires dans une dynamique d'anticipation, d'efficacité et de proximité, avec et pour les collectivités et les communautés du littoral. Des projets qui nous rassemblent, des territoires qui nous ressemblent : accélérer l'adaptation côtière !

Fédérer le réseau normand d'acteurs publics

La revue annuelle de missions « Littoraux normands 2027 » a réuni une vingtaine de structures partenaires le 17 décembre. La Banque des territoires y participait pour la première fois et a présenté ses actions. Les différents programmes de résorption des décharges littorales, de cartographies de l'érosion ou d'observatoires du trait de côte se poursuivent. Les GIP ROL et ANBDD lancent un dispositif d'accompagnement pour le « passage à l'action », avec le soutien de la Région Normandie et de la DREAL. Les financements comme le Fonds vert, le FEDER ou les aides de l'agence de l'eau Seine-Normandie sont disponibles pour l'adaptation côtière.

Planifier l'adaptation des littoraux

Après l'adoption du plan d'actions de sa stratégie « Notre littoral pour demain », le syndicat Ter'Bessin (14) a accueilli une résidence d'architectes, avec Territoires pionniers, pour associer les habitants et favoriser les projections vers l'adaptation. En basse vallée de l'Yères (76), un nouveau projet partenarial d'aménagement a été conclu entre l'Etat, le syndicat mixte du littoral et la communauté de communes des Villes sœurs pour l'avenir de Criel-sur-Mer, grâce aux financements apportés par la DREAL à la DDTM. L'accompagnement des campings de Gouville-sur-Mer et de Surtainville (50), lauréats du dispositif du ministère de la Transition écologique pour l'hôtellerie de plein air, a permis d'identifier des scénarios de relocalisations.

Concrétiser la résilience des territoires

Dans la basse vallée de la Saône (76), l'ancien camping de Quiberville-sur-Mer a été déconstruit fin 2024, avant-dernière étape avant la reconnexion du fleuve à la mer. L'Etat a accompagné l'opération avec le Fonds vert. Dans le Val de Saire, à Fermanville (50), la renaturation du site de Freval a été inaugurée en septembre. Ces opérations font partie du programme « Territoires littoraux résilients, solutions d'adaptation littorale fondées sur la nature », déployé en Normandie par la DREAL. Le site d'Omaha Beach (14) a été retenu lors d'un nouvel appel à candidatures ; un projet de restauration dunaire et de déconstruction d'un parking y sera accompagné.



Vallée de l'Yères (76)

Les programmes de recherche



Les programmes de recherche co-animés par la DREAL visent à mieux comprendre les effets du changement climatique sur les territoires normands, et plus spécifiquement sur le littoral. Ces programmes de recherche associent très largement les universités de Caen-Normandie et de Rennes.

Tresse'N est consacré à l'analyse des trajectoires sédimentaires des estuaires normands de la fin du Petit Âge Glaciaire à la période actuelle. Ce programme fait l'objet d'une thèse financée à 50 % par la DREAL et portée par le laboratoire de recherches M2C (Morphologie Continentale et Côtière, Université Caen-Normandie).

Rivages normands 2100, d'un montant de 1,3 M€, est financé à hauteur de 13 % par la DREAL qui en assure le co-pilotage technique en appui de l'OSUR (Observatoire des Sciences de l'Univers de l'Université de Rennes 1) et du Centre de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités (CERREV, Université de Caen-Normandie). Le programme, qui se compose de deux thèses et de deux post-docs, a pour objectif d'améliorer les connaissances des effets du changement climatique sur les risques hydrogéologiques littoraux (inondation, salinisation et impacts socio-économiques). Il se termine en mars 2025.

S'inscrivant dans la continuité de Rivages normands 2100, ARCHANGE vise à produire des connaissances équivalentes en baie du Mont-St-Michel. Il débute en mars 2025 par l'implantation d'un réseau de suivi conçu par la DREAL et en partie financé sur fonds Barnier (180 k€). Les travaux scientifiques seront menés par l'OSUR. Une seconde phase s'attachant à comprendre les impacts sur la qualité des eaux est envisagée.

ColiSHyM'Eaux porte sur l'impact de l'élévation de la mer et de la salinisation des sols sur les cycles du carbone et de l'azote dans le marais maritime de Meuvaines (Calvados). Le cahier des charges du projet, co-construit par l'Institut Agro de Rennes et la DREAL, a été présenté à la commission des aides de l'AESN (coût 370 k€).

La DREAL suit par ailleurs des travaux de thèse (laboratoire IDEES, Identité et Différenciation de l'Espace, de l'Environnement et des Sociétés de l'Université de Caen-Normandie) qui portent sur la vulnérabilité de l'agriculture littorale.

Elle devrait également participer aux travaux de recherche du projet ERABLE ART SEVES, financé par la DGALN, et qui pour partie s'intéresseront aux capacités de stockage du carbone par les tourbières de la Manche.

SCANNEZ MOI
pour plus d'infos
sur notre site internet



+ 100 000

constructions sous le niveau
marin en Normandie.
790 km² de terres agricoles
menacées par les inondations
et la salinisation, avec perte
de rendement agricole et
perturbation trophique

3

programmes de recherche
initiés par la DREAL

6

programmes suivis

Collaboration avec 7
laboratoires de recherche
et 13 collectivités



Baie du Mont-Saint-Michel (50)

Equipe drone DREAL Normandie

Le partage de la connaissance

5^e

Place de la DREAL dans le palmarès des organismes ayant le plus diffusé de données en 2024 sur data.gouv.fr.

Data.gouv.fr comprend 5 242 organisations.

10 500

Nombre d'ouvertures de cartes dynamiques de la DREAL en janvier 2025, positionnant la DREAL Normandie à la 1^{re} place des 122 organismes utilisateurs de GéoIDE

SCANNEZ MOI pour plus d'infos sur notre site internet



Partager la connaissance avec les acteurs des territoires et les citoyens est indispensable à la compréhension et l'acceptabilité des politiques publiques. Ainsi, un public bien informé est mieux préparé pour prendre une part active aux actions qui façonnent son territoire. Transparence et diffusion de l'information renforcent la confiance des citoyens envers les institutions. En rendant ses données accessibles, la DREAL encourage aussi l'innovation, l'amélioration des services et la prise de décisions éclairées.

En 2024, la DREAL a entrepris des actions d'envergure pour maintenir et même améliorer le niveau de diffusion de ses connaissances, tant en interne qu'auprès des acteurs publics et du grand public.

L'arrêt annoncé pour la fin de l'année 2024 de l'infrastructure de données géographiques CARMEN a remis en question les processus de production, de gestion et de diffusion des données, ce qui a poussé la DREAL à faire des choix décisifs en matière de centralisation des données (stockage sur l'offre EcoSQL) et d'outillage associé.

Cela s'est traduit concrètement par :

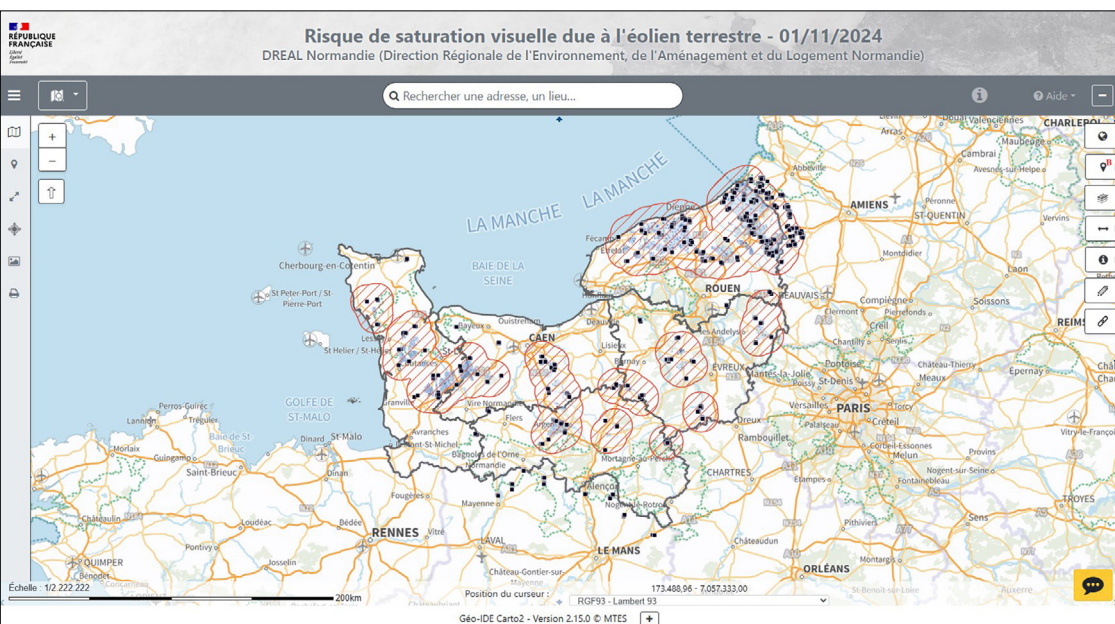
- la migration de plus de 300 séries de données vers le nouveau stockage centralisé,
- la modification des outils de production utilisés par les services,
- la mise en place de flux de diffusion pour intégrer les séries de données

à l'infrastructure GéoIDE et leur documentation,

- la valorisation de ces séries dans plus de 30 cartographies dynamiques,
- la refonte totale de son outil d'accès aux connaissances territorialisées, Valflux, avec des possibilités de recherche à la parcelle cadastrale, à l'adresse, à la commune ou sur un territoire spécifique (SCoT, périmètres d'espace protégé, EPCL, etc.),
- la mise en place d'actions de communication auprès de ses partenaires extérieurs,
- l'interconnexion de la nouvelle infrastructure de diffusion avec les plateformes partenaires ([GéoNormandie](https://GéoNormandie.com), data.gouv.fr, ecologie.data.gouv.fr).

Parallèlement à ces actions internes, la DREAL est engagée avec la Région Normandie dans la construction d'une nouvelle plateforme DataNormandie, évolution naturelle de

GéoNormandie, ayant comme ambition la diffusion d'un panel plus large de données tout en simplifiant l'accès à cette connaissance. Cette plateforme a comme objectifs de développer la culture et l'usage de la donnée, d'outiller et de fédérer les acteurs du territoire, de structurer un écosystème normand autour de la donnée, d'outiller le pilotage des transitions et de valoriser et développer l'attractivité régionale.



Appui au pilotage



Le cabinet de direction de la DREAL apporte son appui :

- à l'équipe de direction de la DREAL dans le pilotage et la sécurisation de ses productions ;
- aux collectifs de la DREAL dans le domaine de la communication interne et externe et du management de la qualité ;
- et aux 13 services du pôle ministériel de l'écologie présents en Normandie pour le pilotage de leurs moyens humains et budgétaires annuels.

751 445

pages vues sur le site

80 %

des courriels d'utilisateurs ont fait l'objet d'une réponse en moins de 7 jours

163

recrutements ont été concrétisés dans le cadre de nos procédures de mobilité (Cycle de printemps, fil de l'eau et fil de l'eau à enjeux)

Depuis plusieurs années, la DREAL Normandie s'est engagée volontairement dans une démarche de management par la qualité, c'est-à-dire la mise en place des actions et des méthodes nécessaires pour garantir et améliorer la qualité de ses services et activités. L'objectif principal est de fournir en permanence des services conformes non seulement aux attentes des usagers et des donneurs d'ordre mais aussi aux cadres réglementaires, tout en optimisant son fonctionnement interne, grâce à un système fondé sur l'amélioration continue. La DREAL est ainsi certifiée ISO 9001 depuis 2017. Cette certification a été confirmée en 2024 à l'issue d'un audit externe mené par AFNOR Certification. En cohérence avec cette démarche d'amélioration, la page d'accueil du site internet a été enrichie d'un nouvel onglet "[La DREAL et vous](#)" qui permet aux usagers et usagers de :

- poser une question à un service donné en fonction d'une liste de thématiques proposées,
- faire part à la DREAL de leur avis après avoir effectué une démarche en remplissant un court questionnaire de satisfaction,
- partager directement leur expérience en tant qu'utilisateur sur le site Services Publics+.

Dans sa fonction d'appui aux services, le cabinet de la direction a contribué à l'organisation de différentes manifestations telles qu'un colloque sur les paysages, une journée régionale des animateurs Natura 2000, la réunion des assises de l'économie circulaire, des actions liées à la journée de la résilience (concours régional, stand

sur le marché...), un forum des mobilités, une réunion dans le cadre du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement - Transport et Logistique) ou un colloque du réseau des acteurs de l'habitat.

La DREAL Normandie est également responsable de la zone de gouvernance : elle a une vision ensemble des moyens budgétaires et humains du ministère en région. Elle assure des missions de pilotage et de gestion de ces moyens (répartition et suivi des effectifs, et des budgets, validation des demandes de publication de postes, harmonisation des procédures RH, coordination du pilotage par objectif...). Elle anime la communauté des services et opérateurs ministériels en région (collèges de directeurs, collèges de la filière RH en région). Elle fait le lien entre les services d'administrations centrales et les services en région.



Audit qualité du 16 septembre 2024

DREAL Normandie



Faire fonctionner la DREAL

225

Environ 225 postes de travail ont été déplacés entre fin 2021 et fin 2024, correspondant à plus de la moitié de l'effectif total de la DREAL

4,2 %

C'est le taux d'anomalie du contrôle hiérarchisé de la dépense 2023, c'est un très bon chiffre, en dessous de la cible de 5 % de l'indicateur qualité

Labellisée Employeur Pro-Vélo au plus haut niveau (or) depuis le 14 février dernier, la DREAL Normandie est la première structure du ministère de la transition écologique et le premier employeur normand à bénéficier de cette labellisation.



Immobilier de l'Etat : densification et rénovation énergétique

- installation des services dans 2 cités administratives rénovées : à Rouen, la cité Saint-Sever livrée en septembre 2024 après trois ans de travaux héberge 180 agents et à Alençon où la cité héberge 10 agents de la DREAL.
- Contribution aux projets en cours de conception de rénovation et de densifications des cités administratives d'Evreux et de Saint-Lô.
- Lancement de réflexions sur l'optimisation de l'occupation des bâtiments domaniaux du quartier de la Pierre Heuzé à Caen qui ont vocation à accueillir les agents de la DREAL et de l'ASNR.

Accompagner les agents et les services

- Soutien des assistantes de service social aux collectifs de travail, aux managers et aux familles endeuillés par les décès de deux agents en activité.
- Accompagnement des agents et des

managers notamment lors d'événements particuliers (agressions d'agents dans leurs missions) ainsi qu'auprès de collectifs de travail en souffrance afin d'apporter un éclairage à la ligne managériale et une expertise à la direction.

- Analyse du baromètre social ministériel 2023 ayant abouti à l'élaboration d'un plan d'action, qui complète celui de la prévention des risques psychologiques, intégré au document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).
- Lancement de la lettre d'actualités BRH et d'un webaccueil mensuel de 2h qui complète la journée d'accueil des nouveaux arrivants.
- Accompagnement des services de la DREAL dans le cadre de réorganisations internes ou des agents dans la mise en place de la protection sociale complémentaire obligatoire.

Des moyens pour fonctionner

- Contexte de sobriété budgétaire qui a permis néanmoins de garantir des conditions de travail sécurisées (EPI, santé et sécurité) et efficaces (informatique, logistique).
- Nouvelle version du registre de santé et sécurité au travail dématérialisé.
- Commande de 2 véhicules électriques.

Former pour mieux défendre

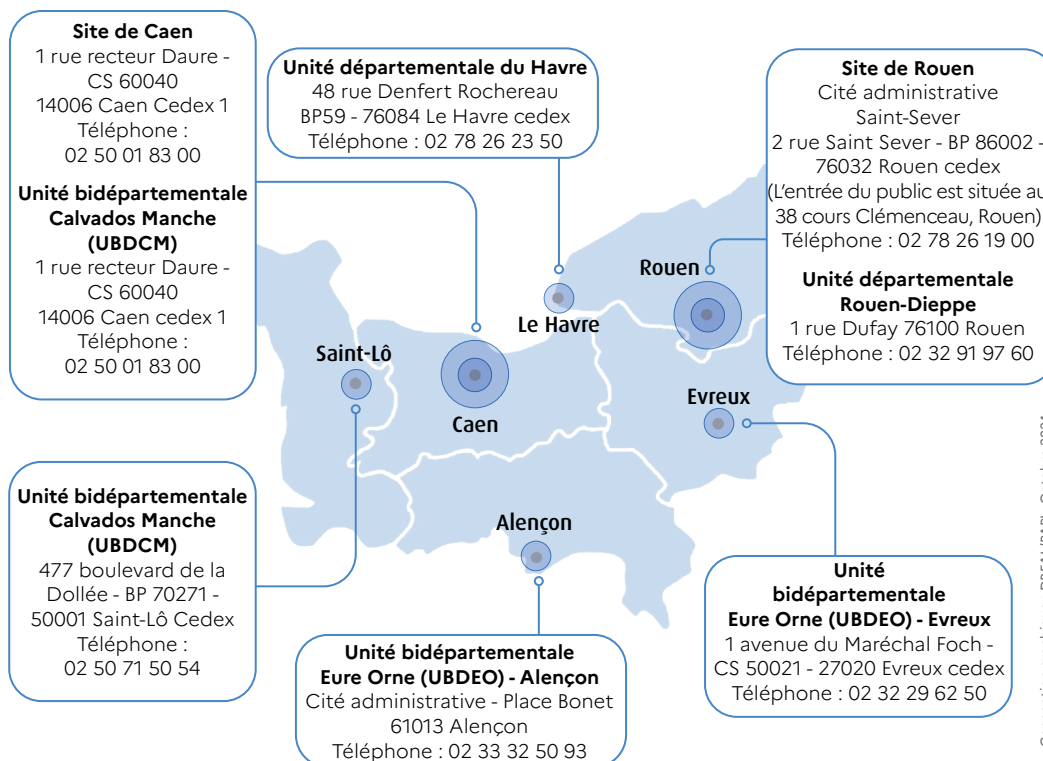
2 formations créées pour permettre de renforcer la sécurité juridique d'actes (rédaction d'arrêtés) et pour que les agents puissent s'exprimer plus facilement devant les juridictions administratives et pénales (Les clés de l'Audience).

Cité administrative de Rouen (76)

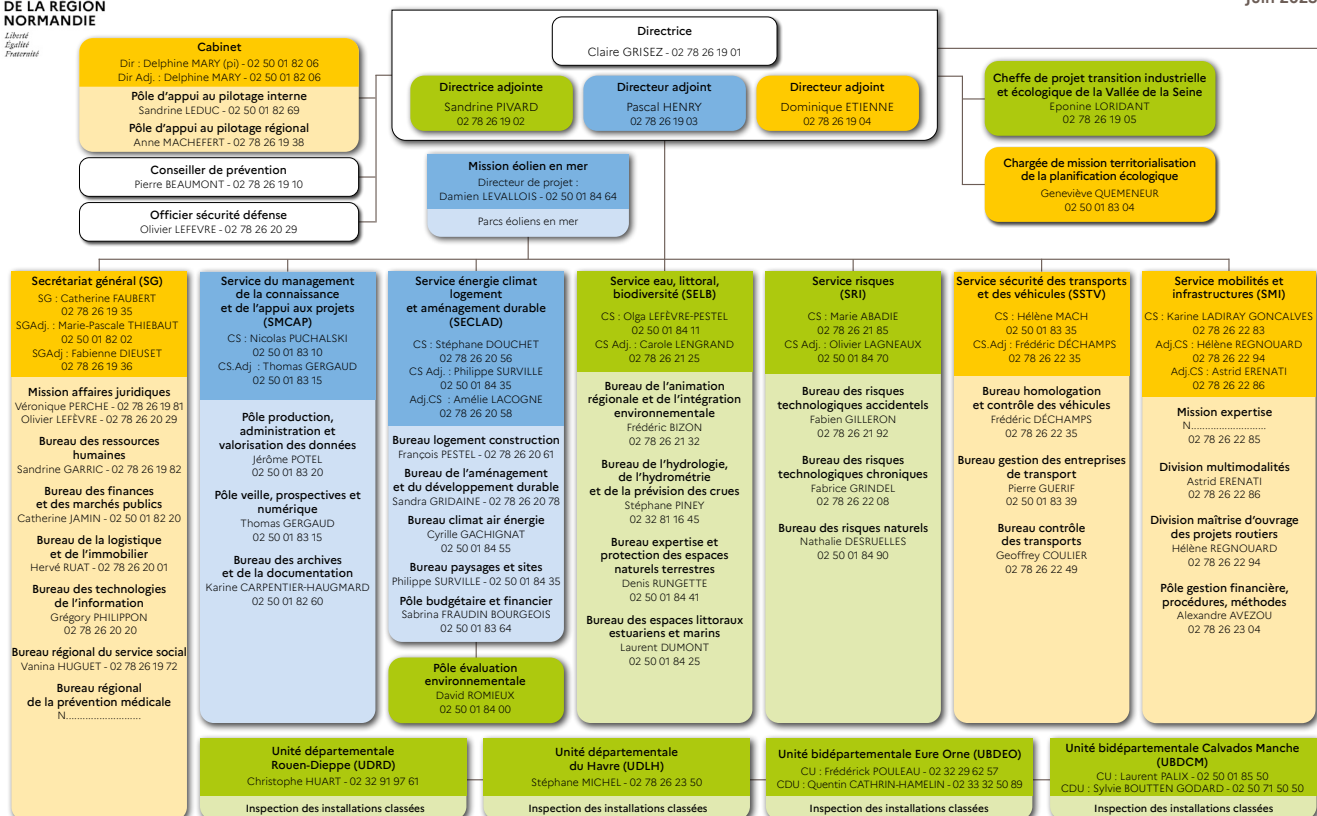


Nos implantations

Notre organigramme

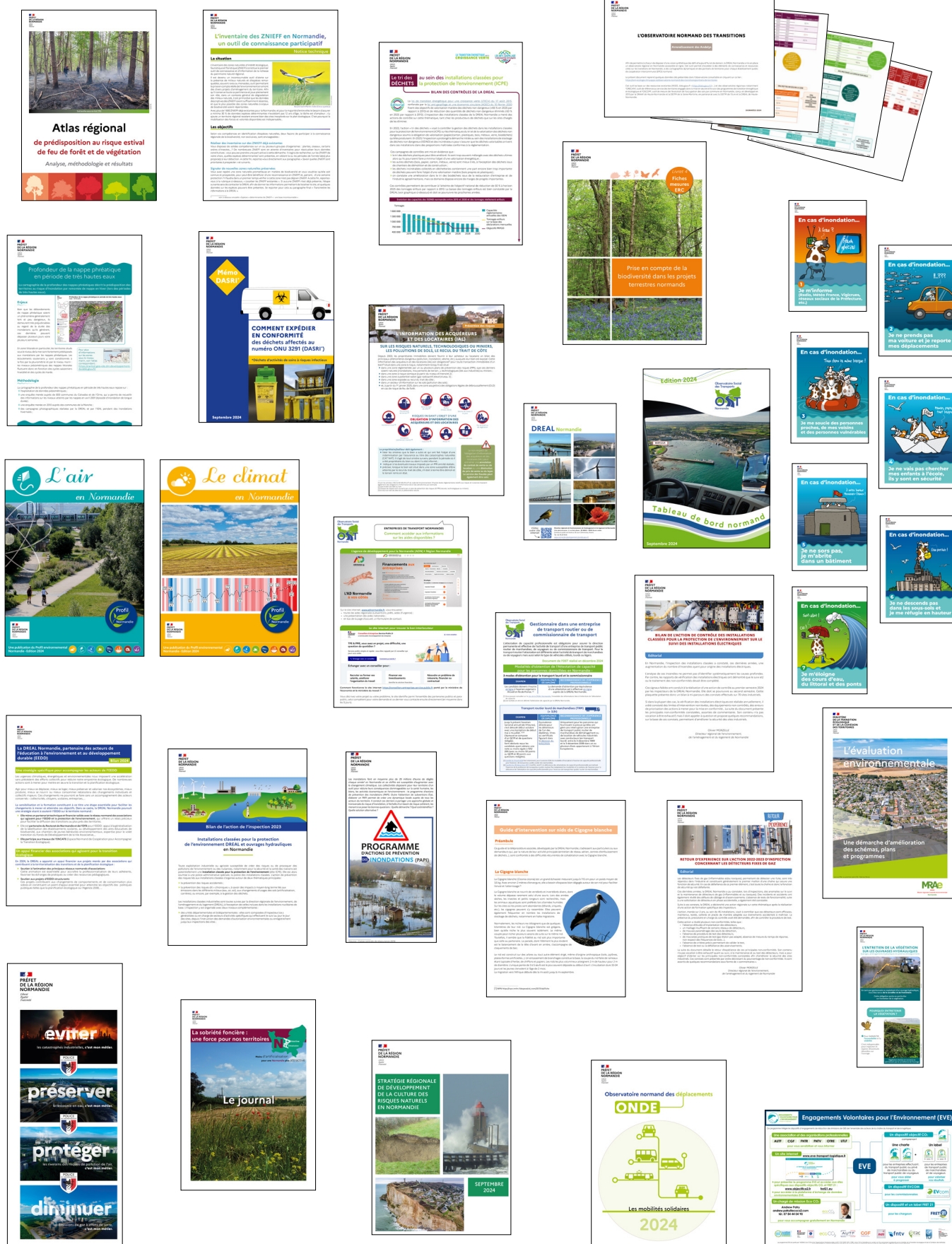


Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Juin 2025

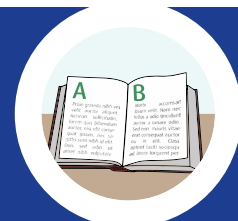




Nos publications



Glossaire



ADEME	Agence de la transition écologique	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie	DREETS	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
AGEC	Loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC)	DRIEAT	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports
Anah	Agence nationale de l'habitat	DRIHL	Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable	DTA	Directive territoriale d'aménagement
ARS	Agence régionale de santé	DUERP	Document unique d'évaluation des risques professionnels
ASN	Agence de sûreté nucléaire	EDD	Education au développement durable
ASNR	Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection	EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
BARPI	Bureau d'analyse des risques et pollutions industriels	ENAF	Espaces naturels, agricoles et forestiers
BRH	Bureau des ressources humaines	EnR	Energies renouvelables
CCI	Chambre de commerce et d'industrie	EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
CERREV	Centre de recherche risques et vulnérabilités	EPF	Etablissements publics fonciers
COP	Conférence des Parties	EPFN	Etablissement public foncier de Normandie
CPER	Contrat de plan Etat-Région	EPI	Équipement de protection individuelle
CREC	Comité régional de l'économie circulaire	EPR	Réacteur pressurisé européen (<i>Evolutionary power reactor</i>)
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires	ERC	Séquence ERC « éviter, réduire, compenser »
CSRD	<i>Corporate Sustainability Reporting Directive</i> (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)	EVE	Engagements volontaires pour l'environnement
CSTBE	Centre scientifique et technique du bâtiment	FCO	Formation continue obligatoire
CTSA	Commission territoriale des sanctions administratives	FEDER	Fonds européen de développement régional
CU	Communauté urbaine	FIMO	Formation initiale minimum obligatoire
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)	FRET 21	Démarche volontaire des entreprises agissant en qualité de donneurs d'ordre pour mieux intégrer l'impact des transports dans leur stratégie de développement durable
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature	GES	Gaz à effet de serre
DGITM	Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités	GIP ROL	Groupement d'intérêt public Réseau d'observation du littoral
DIRNO	Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest	HAROPA	Ports de Paris Seine Normandie
Docob	Documents d'objectifs	IAL	Information des acquéreurs et des locataires
DPE	Diagnostic de performance énergétique		
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt		
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles		

ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
LNPN	Ligne nouvelle Paris – Normandie
MMR	Mesure de maîtrise des risques
OFB	Office français de la biodiversité
OSUR	Observatoire des sciences de l'univers de l'université de Rennes
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
RGE	Reconnu garant de l'environnement
RNN	Réserve naturelle nationale
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
RTE	Réseau de transport d'électricité
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDES	Service des données et études statistiques
SERM	Services express régionaux métropolitains
SEVESO	Nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs, appelés « sites Seveso »
SIS	Secteurs d'informations sur les sols
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SNCRR	Sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRB	Stratégie régionale pour la biodiversité
TSCP	Transport collectif en site propre
TVB	Trame verte et bleue
UDAP	Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
URHAJ	Union régionale pour l'habitat des jeunes Normandie
ZAN	Zéro artificialisation nette

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. : 02 78 26 19 00

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr



Directrice de la publication : Claire Grisez, directrice régionale

Rédaction : les services de la DREAL

Conception graphique : DREAL / Cabinet / Pôle d'appui au pilotage interne

Crédits photos de la couverture : Abri à vélo sécurisé de la gare de Cherbourg (50)/Jean-Matthieu Farenc/DREAL Normandie - Avocette élégante/David Hemery - Grand Quevilly (76)/Véronique Martins - Eboulement à Dieppe (76)/ Drone DREAL Normandie - Visite du chantier du pont Flaubert à Rouen (76)/Hélène Renouard - Eoliennes en mer de Fécamp/Maud Varin/ENSAM - Argentan (61)/Valérie Guyot/DREAL Normandie - Violettes de Rouen/CSNHN - Site naturel du marais de Ver-sur-Mer/Valérie Guyot/DREAL Normandie - Contrôle des transports - Centrale photovoltaïque de Colombelles (14) /Equipe drone de DREAL Normandie - Hydromètres de la DREAL Normandie.

ISBN : 978-2-11-179766-6

Juillet 2025